

COMMUNE DE MONTREUX

Séance du 18 mars 2015

Président	:	M. Emmanuel GÉTAZ
Secrétaires	:	Mme Charlotte CHEVALLIER
Scrutateurs	:	M. Anthony HUYS
		Mme Bibiana STREICHER
Huissier	:	M. Jean-Michel TALON

Les membres du Conseil ont été régulièrement convoqués le mercredi 18 mars 2015 à 19 h. 30, au Montreux Music & Convention Centre, Avenue Claude Nobs 5 à Montreux.

L'ordre du jour est le suivant:

0 Préambule

1 Approbation du procès-verbal de la séance du 18 février 2015

2 Prestation de serment de deux conseillers en remplacement de M. Jean-Baptiste Piemontesi (PLR) élu à la Municipalité et démissionnaire et de M. Gian-Franco La Rosa (PLR), démissionnaire.

3 Communications du Bureau notamment sur la composition :

3.1 de la commission chargée de la prise en considération ou non du postulat de M. Florian Chiaradia « Lignes Montreux-Les Avants et Montreux-Caux : pour des transports publics efficaces le week-end et en soirée (date de la commission, le mercredi 25 mars 2015 à 20 h. 00, à la Villa Mounsey, rue du Marché 8 à Montreux).

4 Correspondance

5 Communication de la Municipalité

6 Nomination

6.1 nomination d'un membre suppléant à la Commission des finances, en remplacement de M. Jean-Baptiste Piemontesi (PLR) élu à la Municipalité et démissionnaire.

7 Motions, postulats et interpellations déposés

8 Rapports des commissions :

- 8.1 sur le préavis No 06/2015 relatif à la constitution d'une garantie en porte-fort en faveur de la Fondation de l'accueil collectif de la petite enfance de Montreux et environs (FACEME) pour la Caisse intercommunale de pensions (CIP) (Rapp : M. Olivier Gfeller) ;
- 8.2 sur le préavis No 08/2015 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement d'un montant de CHF 560'000.- au maximum, amorti par prélèvement sur provision, pour le renouvellement de quatre véhicules utilitaires, l'acquisition d'un véhicule utilitaire et de trois tricycles électriques (Rapp : Mme Irina Gote) ;
- 8.3 sur le rapport-préavis No 05/2015 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement, complémentaire au préavis No 23/2011, de CHF 44'300.- afin de transformer le 4^{ème} panneau électronique d'information en un panneau mobile, et réponse au postulat de M. Christophe Privet, pris en considération le 6 novembre 2013, « pour un correctif budgétaire en vue d'optimisation du programme communal d'information par panneaux lumineux » (Rapp : M. Nick Miller en remplacement de M. Jean-Marc Forclaz).

9 Préavis de la Municipalité

- 9.1 No 09/2015 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 99'000.- au maximum, sous déductions des subventions fédérales à recevoir, pour la réalisation de l'étude de l'assainissement du bruit routier conformément à l'Ordonnance fédérale sur la protection contre le bruit (OPB) (date de la commission : le lundi 30 mars 2015 à 19 h. 00, à la rue de la Gare 30 à Montreux) ;
- 9.2 No 10/2015 relatif à l'octroi d'une subvention exceptionnelle de CHF 65'000.- et d'un crédit budgétaire complémentaire de CHF 50'000.- en faveur du Théâtre Montreux-Riviera (date de la commission : le mardi 31 mars 2015 à 19 h. 30, à la Villa Mounsey, rue du Marché 8 à Montreux) (annule et remplace la date jeudi 26 mars 2015, mentionnée sur le préavis).

10 Rapport-préavis de la Municipalité

- 10.1 No 11/2015 relatif à la planification et l'étendue des travaux relatifs aux 2m2c, en fonction, d'une part, des exigences sécuritaires et, d'autre part, de l'évolution du 2m2c comme instrument du développement économique touristique et culturel de Montreux et sa région et rapport sur le postulat de M. Christophe Privet, pris en considération le 13 mars 2013, "2m2c quel avenir?" et l'octroi d'un crédit de CHF 410'000.- au maximum destiné à l'organisation d'un concours sous la forme de mandats d'étude parallèles et réponse à l'interpellation de M. Yannick Hess "Prescriptions contre l'incendie plus souples selon le Canton de Vaud. Quid du 2m2c ?", développée le 21 janvier 2015 (dates de la commission : le mercredi 25 mars à 19 h. 00 au 2m2c et séance de réserve le jeudi 26 mars 2015 à 19 h. 30, au 2m2c, avenue Claude Nobs 5 à Montreux).

11 Développement des interpellations et réponses de la Municipalité

12 Autres objets s'il y a lieu

0 PRÉAMBULE

M. le Président Emanuel Gétaz souhaite à Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux la bienvenue dans cette salle du 2m2c. Oui, il nous faut poursuivre, pour quelque temps encore, notre agréable collaboration avec le 2m2c et son personnel toujours aussi accueillant, malgré l'annonce faite de notre passage dans la nouvelle salle du Conseil, entièrement rénovée, au Collège Montreux-Est.

Les raisons de la décision que le bureau élargi et la CCO ont dû prendre de manière commune et unanimement, seront détaillées au point 3, sous communication du Bureau.

Dans l'immédiat, M. le Président souhaite, au nom du Conseil, la bienvenue à la Municipalité, qui nous fait le plaisir d'assister et de participer, in corpore, à nos débats. Bienvenue en particulier à M. le Municipal Piemontesi, qui vivra ce soir sa première séance ordinaire dans ses nouvelles fonctions.

Il tient également à remercier de leur présence le public et les représentants des médias, qui manifestent ainsi l'intérêt qu'ils portent au travail de ce Conseil.

M. le Président invite les Conseillères et Conseillers qui n'auraient pas encore signé la liste de présence à le faire dès maintenant.

Un certain nombre de Conseillères et Conseillers se sont excusés. La liste en figurera dans le procès-verbal.

L'assemblée a été convoquée dans les délais légaux et tous ont reçu l'ordre du jour ainsi que les documents nécessaires au bon déroulement de notre séance, en application des articles 64 à 66 de notre Règlement.

Présence :

79 conseillères et conseillers ont signé la liste de présence.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

Ont fait excuser leur absence : Mmes Madeleine Müller, Marie Signori, Diansari Tschopp, MM. Jérôme Chessex, Julien Chevalley, Alioune Diop, Bruno Femia, Angelo Giuliano, Michel Granato, Patrick Gognuz, Constantin Lazar, Gilles Marco, Charles Meichtry, Francis Niquille, Roland Rimaz, Quentin Schärer, Domenico Silleri.

N'ont pas fait excuser leur absence : MM. Francis Gonzalez, Marcel Muggli, Cyril Pabst, Sassenhiran Vairavanathar.

M. le Président déclare la séance ouverte et passe à l'ordre du jour.

Concernant cet ordre du jour, il prie les Conseillères et Conseillers d'être attentifs à une modification de date :

Point 9.2 : il prie de noter le changement de la date de la séance pour le préavis 10/2015 relatif à l'octroi d'une subvention exceptionnelle de CHF 65'000.- et d'un crédit budgétaire complémentaire de CHF 50'000.- en faveur du Théâtre Montreux-Riviera. La commission se réunira le mardi 31 mars 2015 à 19 h. 30, à la Villa Mounsey, rue du Marché 8 à Montreux, en lieu et place du jeudi 26 mars 2015, comme mentionné sur le préavis. Attention donc à ce changement de date.

Par ailleurs, comme convenu lors de la dernière séance suite à la demande de Mme Bibiana Streicher, vous avez trouvé dans l'enveloppe, dans les annexes, le court rapport de M. Olivier Raduljica concernant le postulat de M. Alexandre Staeger « La Commune de Montreux peut-elle bénéficier du marché libre de l'électricité en Suisse ? ». M. le Président remercie M. Raduljica pour son travail. Il rappelle cependant que ce rapport ne donnera pas lieu à l'ouverture d'une discussion.

1 APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 18 FÉVRIER 2015

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

M. le Président remercie Mme Charlotte Chevallier pour son excellent travail.

2 PRESTATION DE SERMENT DE DEUX CONSEILLERS EN REMPLACEMENT DE M. JEAN-BAPTISTE PIEMONTESE (PLR) ÉLU A LA MUNICIPALITÉ ET DÉMISSIONNAIRE ET DE M. GIAN-FRANCO LA ROSA (PLR), DÉMISSIONNAIRE

Les membres du Bureau ont tenu séance à 18h45 ce jour et ont vérifié l'éligibilité de Mme Laurence Sierro et de M. Raphaël Corbaz. La liste PLR ne comportant plus de viennent-ensuite, il a été procédé à l'élection de Mme Laurence Sierro et de M. Raphaël Corbaz conformément à l'art. 67 LEDP.

Mme Laurence Sierro et M. Raphaël Corbaz sont assermentés devant l'assemblée selon le cérémonial habituel.

M. le Président félicite Mme Laurence Sierro et M. Raphaël Corbaz pour leur élection. Il leur remet le diplôme de Conseiller, un exemplaire du Règlement du Conseil, le livre du Conseil communal ainsi que le DVD du 50^{ème} anniversaire de la Commune de Montreux.

Applaudissements de l'assemblée.

3 COMMUNICATIONS DU BUREAU NOTAMMENT SUR LA COMPOSITION :

3.1 de la commission chargée de la prise en considération ou non du postulat de M. Florian Chiaradia « Lignes Montreux-Les Avants et Montreux-Caux : pour des transports publics efficaces le week-end et en soirée (date de la commission, le mercredi 25 mars 2015 à 20 h. 00, à la Villa Mounsey, rue du Marché 8 à Montreux).

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

La commission suivante examinera la prise en considération ou non de ce postulat :

Présidence SOC : M. Michel Zulauf

Membres : MM. Christian Bürki, Florian Chiaradia, Mario Gori, Bernard Gret, Tal Luder, Pablo Menzi, Nick Miller, Cyril Pabst, Kastriot Ramiqi.

Communication du bureau

« Prise en main » de la nouvelle salle du Conseil communal

M. le Président Emmanuel Gétaz donne lecture de cette communication du Bureau :

« Vous l'aurez compris, il n'a pas été possible de siéger ce soir dans la nouvelle salle du Conseil.

Comme je vous en avais informés lors de notre dernière séance, une séance préparatoire de la CCO et des membres du Bureau élargi, en présence de représentants du fournisseur technique de cette salle et des services de la Commune, a eu lieu le mercredi 28 janvier.

Elle aurait dû permettre aux responsables techniques de la salle, ainsi qu'aux services communaux responsables de ce projet, de préparer la salle et la technique en vue de la deuxième séance test, dans la salle du Conseil, le lundi 2 mars. Une vingtaine de membres de la CCO et du Bureau élargi se sont rendus à cette séance test et je tiens à les remercier de leur disponibilité et de leur patience, car il faut bien le dire, ce que nous avons vécu ce soir-là n'était pas satisfaisant.

Sans entrer dans les détails, nous avons dû constater que le système, bien que très largement opérationnel, n'était pas finalisé.

Ceci (et je me tourne pour le dire vers la Municipalité), est assez surprenant et un peu dommageable. En effet, au-delà du couac général qui donne une mauvaise image de notre Commune et de ses services, nous devons prévoir désormais des dépassements du budget du Conseil communal, sachant que chaque séance supplémentaire dans cette salle du 2m2c, quand bien même elle est de grande qualité, nous coûte, il faut bien le savoir, beaucoup plus cher que dans la future salle du Conseil.

Par ailleurs, je me dois de souligner qu'il n'est pas acceptable de laisser une vingtaine de Conseillers communaux miliciens, déjà chargés par un programme très lourd depuis au moins un an, perdre leur temps en raison d'une telle impréparation.

Ceci étant dit, soyons optimistes pour la suite. Je l'ai déjà dit, la nouvelle salle du Conseil est un très bel outil. Il faut donc que les services, la Municipalité et les responsables techniques prennent à bras le corps la finalisation de la mise en place technique de cette salle et nous pourrons ainsi enfin en apprécier, à sa juste valeur, la qualité générale de ce nouveau lieu de séance.

Dans tous les cas, veuillez noter, et c'est une décision que nous avons discutée avec le Bureau ce soir, que le Conseil siègera lors de la prochaine séance, dans cette nouvelle salle. S'il faut travailler « à l'ancienne », nous le ferons ! Mais j'ose espérer, Monsieur le Syndic, Monsieur le Municipal des Domaines et Bâtiments, que d'ici là, tout sera réglé.

Comme indiqué à la fin de l'ordre du jour, la séance du 29 avril, la prochaine et qui aura donc lieu au collège Montreux-Est, débutera à 19h30, de manière à ce que nous puissions nous familiariser avec la technique comme prévu. »

4 CORRESPONDANCE

On a reçu un courrier de M. Jean-Baptiste Piémontesi, annonçant sa démission ... du Conseil communal, naturellement. Pas d'inquiétude, il n'y a pas de nouvelle élection

complémentaire en vue, grâce à Dieu, M. le Président est-il tenté de dire ! M. Piemontesi devait effectivement, formellement, démissionner de sa fonction de Conseiller communal, voilà qui est fait ! (Annexe 1)

Le dicastère municipal "Les Générations" signale que la commission consultative pour la cohésion sociale et l'intégration, la CoCoSi, dans le cadre de la semaine contre le racisme, propose la projection gratuite du film de Frédéric Baillif : "Tapis Rouge". Le courrier reçu indique que le film sera suivi d'une discussion animée par le rédacteur en chef de Radio Chablais, Florian Barbey, en présence des membres de l'équipe de tournage et des acteurs. On peut recevoir des informations et un dépliant a déjà été déposé sur les tables.

On mettra en copie, en annexe du procès-verbal, l'information reçue du Canton concernant les dates régissant l'organisation des prochaines élections communales de 2016. C'est important, elles se rapprochent. Et il y aura donc là toutes les dates principales qu'il est important de connaître afin de s'organiser, tant à titre individuel qu'au sein des partis. (Annexe 2)

M. le Président Emmanuel Gétaz profite de rappeler que lors de la séance du Conseil des 3 et 4 septembre 2014, il avait informé le Conseil, au point « Correspondance », d'un courrier du Canton concernant les délais impératifs pour toute éventuelle volonté de modifier le nombre de Conseillères et Conseillers communaux ou de membres de la Municipalité, en vue des prochaines élections. Ces délais se rapprochent. Toute éventuelle volonté de modification doit en effet être terminée, délai référendaire compris, avant le 30 juin 2015. Donc tout prochainement.

On a aussi reçu une communication de la CCO sur l'accès au réseau sans fil WLAN-guest. Ce courrier était également dans l'enveloppe.

Enfin, M. le Président signale qu'il a reçu une lettre de notre collègue Stéphane Barbey, ayant pour titre : « Commission de gestion – comportement de Monsieur le Président de la Commission de gestion Monsieur Florian Despond à l'égard de Monsieur Stéphane Barbey, membre de la commission et Président de la sous-commission subventions ».

M. le Président ne lira pas cette lettre, qui sera déposée au greffe. Dans les grandes lignes, M. Barbey se plaint d'un problème de relation. M. Barbey demande que M. Emmanuel Gétaz intervienne, en sa fonction de Président du Conseil.

M. le Président du Conseil déclare à M. Barbey, qu'il ne peut pas répondre favorablement à sa requête, en vertu de l'article 43, al. 4, de notre règlement, qui stipule, il cite : « Le Président du Conseil ne peut donner d'instruction à une commission ». Il est donc exclu qu'il intervienne dans le fonctionnement de la CoGest. Et le Bureau avec M. le Président considère que c'est un problème interne et qu'il n'est pas question de mettre maintenant les courriers ou les communications internes de la CoGest sur la place publique.

Raison pour laquelle le courrier de M. Barbey sera déposé au greffe et ne pourra être consulté que sur demande.

5 COMMUNICATION DE LA MUNICIPALITÉ

On a reçu dans l'enveloppe une communication écrite concernant la CIEHL, ayant le titre « L'étude d'opportunité et de faisabilité d'une ou de plusieurs fusions et/ou d'une

gouvernance régionale au sein des dix Communes de la Riviera ». Cette étude semble avoir connu quelques problèmes.

Il n'y a pas d'autres communications.

6 NOMINATION

6.1 nomination d'un membre suppléant à la Commission des finances, en remplacement de M. Jean-Baptiste Piemontesi (PLR) élu à la Municipalité et démissionnaire.

M. Florian Despond déclare que le PLR propose la candidature de M. Claude-Pascal Gay.

Il n'y a pas d'autres candidatures.

C'est à main levée et à l'unanimité que M. Claude-Pascal Gay est élu membre suppléant de la Commission des finances.

M. le Président Emmanuel Gétaz félicite M. Claude-Pascal Gay pour son élection.

7 MOTIONS, POSTULATS ET INTERPELLATIONS DÉPOSÉS

Aucun dépôt de motion, mais un postulat et deux interpellations ont été déposés sur le bureau de M. le Président.

Le postulat émane de M. Christophe Privet et a pour titre : « Mise à jour du préavis 21/2004 sur la politique culturelle de la ville de Montreux. »

Ce postulat sera développé lors de la prochaine séance du Conseil.

Voici les titres des deux interpellations déposées :

- 1) Interpellation de Mme Irina Gote, qui a pour titre : « Communication reçue sur le Passeport-vacances».
- 2) Interpellation de M. Franco Meichtry, qui a pour titre : « Montreux Coup de Théâtre : la demande de crédit supplémentaire pour poursuivre la réflexion sur le réaménagement des quais et de la Grand'Rue a été retiré par la Municipalité. Trop de voix discordantes mettent en péril l'avenir de ce projet ».

Ces 2 interpellations seront développées au point 11 de l'ordre du jour.

M. le Président rappelle que l'on a reçu deux réponses écrites, la première à l'interpellation de M. le Conseiller communal Alexandre Staeger intitulée « La Commune de Montreux peut-elle bénéficier du marché libre de l'électricité en Suisse ? », la seconde réponse écrite répond à l'interpellation de M. le Conseiller communal Grégoire Furrer intitulée « pour une saison culturelle rassembleuse à Montreux » ainsi qu'à l'interpellation de M. le Conseiller communal Christophe Privet intitulée « la saison culturelle ». Ceci sera discuté au point 11 de l'ordre du jour.

8 RAPPORTS DES COMMISSIONS :

8.1 sur le préavis No 06/2015 relatif à la constitution d'une garantie en porte-fort en faveur de la Fondation de l'accueil collectif de la petite enfance de Montreux et environs (FACEME) pour la Caisse intercommunale de pensions (CIP) (Rapp : M. Olivier Gfeller) ;

Chacun ayant reçu ce rapport, il n'en est pas donné lecture.

La discussion est ouverte. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

M. Olivier Gfeller, président-rapporteur de la commission, donne lecture des conclusions :

CONCLUSIONS

C'est à l'unanimité des membres présents que la commission vous invite à accepter le préavis No 06/2015.

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

Vu le préavis No 06/2015 de la Municipalité du 30 janvier 2015 au Conseil communal relatif à la constitution d'une garantie en porte-fort en faveur de la Fondation de l'accueil collectif de la petite enfance de Montreux et environs (FACEME) pour la Caisse intercommunale de pensions (CIP),

Ouï le rapport de la Commission des finances chargée d'étudier cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE

1. de constituer une garantie en porte-fort à l'intention de la CIP, en couverture des engagements de la FACEME ;
2. d'autoriser la Municipalité à signer les actes et conventions correspondants.

Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions à l'unanimité.

8.2 sur le préavis No 08/2015 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement d'un montant de CHF 560'000.- au maximum, amorti par prélèvement sur provision, pour le renouvellement de quatre véhicules utilitaires, l'acquisition d'un véhicule utilitaire et de trois tricycles électriques (Rapp : Mme Irina Gote) ;

Chacun ayant reçu ce rapport, il n'en est pas donné lecture.

Mme Irina Gote, présidente rapporteuse de la commission, relève qu'il y a une question qui est restée ouverte dans le cadre de la commission et elle croit savoir que M. le Municipal Caleb Walther souhaite apporter encore quelques informations à ce sujet.

M. le Président signale juste que dans le rapport il y a une erreur dans la liste des membres présents, puisque MM. Vincent Haldi et Vincent Tschopp sont tous deux mentionnés alors que c'était M. Vincent Tschopp qui était présent.

M. le Président Emmanuel Gétaz donne la parole à M. le Municipal Caleb Walther.

M. le Municipal Caleb Walther tenait à préciser la partie qui concernait les règles auxquelles les véhicules de voirie sont soumis dans le cadre de la Loi sur la circulation routière.

Le texte qui figure en page 3 du présent rapport a été fourni après la séance comme cela est écrit. Il s'agissait simplement d'un avis juridique rédigé d'après des articles trouvés par M. Marcel Lacroix, Chef de service et par M. le Municipal Caleb Walther.

Entre-temps, confirmation a été demandée à notre juriste sur la validité de leur lecture, ce qu'elle a confirmé.

On peut donc dire qu'en vertu essentiellement de l'art. 85 de l'OCR, qui précise bien dans son al. 3 que les véhicules de voirie ne sont pas soumis à la Loi sur la circulation routière, bien évidemment lorsque ceci est pertinent. Il ne s'agit pas d'un passe-droit systématique, mais lorsque les missions du service l'exigent ces véhicules-là ne sont pas soumis à la Loi sur la circulation routière.

M. le Municipal tient à préciser également que cet article a été changé en 2010, et que c'était des changements de minime importance à savoir que c'est le terme "chaussée" qui a été remplacé par le terme "route", et comme expliqué par Mme la Présidente de la commission, le terme "route" inclut également les trottoirs.

Donc la situation, par rapport à cet aspect-là, est précisée et a été confirmée par notre juriste.

La discussion est ouverte.

M. Marcel Jost donne lecture de son intervention :

« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, chers collègues,

Tout d'abord, merci à l'auteur du rapport pour la précision de son écrit.

Ensuite, je ne comprends pas tout à fait le rapport du ratio de 1 à 7 pour l'usure des véhicules entre la Commune de Montreux et une commune plate. Certes il y a plus d'usure, mais comment se fait le calcul pour arriver à ces chiffres. Personnellement, il me semble qu'un automobiliste qui habite Caux, lorsqu'il change de voiture, le garagiste ne va pas le pénaliser parce qu'il habite dans les hauts et non en plaine, d'où ma question.

Pourquoi pas des véhicules à gaz ? A cause de la charge utile et du relief de la Commune. Et si l'on comparait avec les bus VMCV, eux à gaz, avec une charge conséquente et aussi victime du relief, Clarens, Chailly, Blonay, etc, ainsi que les bus des TL de Lausanne qui ont des pentes plus fortes que chez nous. Bizarre, bizarre. Certes, comparaison n'est pas raison. Mais bizarre quand même.

Pour ce qui est du remplacement de trois tombereaux, une somme totale de frs 77'436.-, TVA incluse, me paraît tout de même un peu, je dirais même plus un gros peu beaucoup si vous me permettez cet oxymore. Pour simplifier, trois brouettes pour 77 fourmis, c'est quand même pas mal. Bien sûr vous me direz : « Et le confort du personnel ? » La différence de prix vaut-elle le fait que l'employé ne doit plus pousser son tombereau et ne doit plus le basculer pour le vider. Mais c'est peut-être ça le progrès.

Toujours pour simplifier, un exemple de comparaison, une montre de quelques centaines de francs ne donne-t-elle pas l'heure aussi bien qu'une montre de collection de plusieurs milliers de francs ? Ou alors sommes-nous dans les tombereaux de luxe ou la brouette de collection !!!

En conclusion, le groupe UDC approuve, mais du bout des lèvres, ces achats, à une condition, c'est que vous ne veniez pas dans un mois avec une demande pour 4 balais en platine plaqués or. Merci. »

La discussion continue.

M. le Municipal Caleb Walther aimerait simplement préciser une ou deux choses par rapport à ce qui a été évoqué sur la charge utile par rapport aux véhicules à gaz. On parle bien du pont basculant ou pas, qui se trouve derrière, et notamment pour les équipes de maçons. Donc il est difficile effectivement de comparer cela avec des bus qui ont une autre taille, et donc une autre capacité de volume, pour créer des moteurs plus puissants.

La voirie s'est équipée de plusieurs véhicules à gaz. Elle avait déjà cherché, lors d'un précédent achat s'il y avait de telles camionnettes, ce qui n'est pas encore le cas, par rapport aux besoins, à la polyvalence nécessaire par rapport aux missions qui sont assignées. Et M. le Municipal Caleb Walther prendra également, pour exemple, le fait que l'on change un véhicule en un véhicule électrique pour le parking, parce que l'on cherche toujours le meilleur véhicule en terme également de moteur, d'efficacité environnementale par rapport à la polyvalence que l'on recherche.

Enfin, pour les tombereaux, il ne s'agit pas seulement d'un confort personnel comme cela a été expliqué, il s'agit aussi de gagner du temps pour vidanger ces tombereaux. Les fosses ne sont pas assez nombreuses sur le territoire, cela prenait donc pas mal de temps, et c'est également pour cette raison-là que l'on souhaite cet achat, qui est certes onéreux, mais qui permettra un gain en efficacité.

Pour les balais en platine, M. le Municipal Caleb Walther attendra donc deux mois !

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

Mme Irina Gote, présidente-rapporteuse de la commission, donne lecture des conclusions :

La commission vous recommande à l'unanimité de ses membres d'accepter ce préavis et d'adopter les conclusions.

CONCLUSIONS

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

Vu le préavis No 08/2015 de la Municipalité du 6 février 2015 au Conseil communal relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement d'un montant de CHF 560'000.- au maximum, amorti par prélèvement sur provision, pour le renouvellement de quatre véhicules utilitaires, l'acquisition d'un nouveau véhicule utilitaire et de trois tricycles électriques,

Oùï le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE

1. d'autoriser la Municipalité à renouveler quatre véhicules utilitaires, à acquérir un nouveau véhicule utilitaire et trois tricycles électriques comme décrits dans le présent préavis ;
2. de lui allouer à cet effet un crédit d'investissement de CHF 560'000.- au maximum ;

3. de couvrir tout ou partie de cette dépense par les fonds disponibles en trésorerie ;
4. d'autoriser la Municipalité à recourir si nécessaire à l'emprunt pour le solde, à souscrire aux meilleures conditions du marché ;
5. d'amortir cet investissement directement par le compte No 9281.800 "Renouvellement de véhicules" ;
6. d'autoriser la Municipalité à signer tous actes ou conventions en rapport avec cet objet.

Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions à l'unanimité.

8.3 sur le rapport-préavis No 05/2015 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement, complémentaire au préavis No 23/2011, de CHF 44'300.- afin de transformer le 4^{ème} panneau électronique d'information en un panneau mobile, et réponse au postulat de M. Christophe Privet, pris en considération le 6 novembre 2013, «pour un correctif budgétaire en vue d'optimisation du programme communal d'information par panneaux lumineux » (Rapp : M. Nick Miller en remplacement de M. Jean-Marc Forclaz).

Chacun ayant reçu ce rapport, il n'en est pas donné lecture.

M. Nick Miller n'a pas de complément d'information, par contre il souhaiterait dire juste quelques mots en préambule et donne lecture de son intervention :

« Monsieur le Président, Monsieur le Syndic, Madame et Messieurs les Municipaux, chers collègues, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

Ceci est le premier rapport que j'ai eu à rédiger en tant que Président-rapporteur d'une commission de notre Conseil. Je vous demande donc votre indulgence si des fautes sont apparues. Il y en a une, par rapport au nombre de pixels, il faut mettre quelques zéros de plus. J'avais signalé 70 pixels mais je pense qu'il y en a plus.

Je saisis cette occasion de prise de parole, tout d'abord pour vous remercier tous de votre engagement dévoué, de ce que j'ai appris de vos interventions dans cette commission et de vos divers travaux que j'ai attentivement lus et observés lors du déroulement des divers Conseils.

J'exprime ma gratitude également à Mme Aurélie Margueron pour son parfait dévouement au service du bon fonctionnement de ce Conseil et notamment pour l'aide précieuse et immédiate qu'elle m'a apportée pour la mise sur le site du texte de mon rapport. Grâce à son efficacité rapide, et grâce aux interventions des Conseillers Mmes Irina Gote, Bibiana Streicher, MM. Pierre-André Spahn et Christophe Privet j'ai pu, lors de la mise en discussion dimanche de ce texte, le corriger en conséquence en tenant compte de leurs remarques et arriver à le présenter devant vous ce soir. Merci beaucoup. »

M. le Président Emmanuel Gétaz tient aussi à mentionner une erreur qu'il a relevée, c'est dans la liste des membres, M. Jean-Marc Forclaz n'était pas présent puisqu'il a été remplacé par M. Nick Miller. Il apparaît donc par erreur dans la liste des membres de la commission.

La discussion est ouverte.

M. Alexandre Staeger donne lecture de son intervention :

« Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Le groupe Montreux Libre n'est toujours pas enchanté par la solution retenue par la Municipalité. En effet, le travail de commission n'a pas permis d'obtenir des réponses satisfaisantes à nos principales interrogations. Les perspectives d'une vente de ce panneau n'ont pas été l'objet d'une estimation. En commission, le prix qu'il est raisonnablement possible d'espérer, suite à la vente, a varié du simple au double. Un appel d'offres sérieux n'a visiblement jamais été lancé et la revente de ce panneau n'a dès lors jamais été véritablement considérée à notre sens.

Ensuite, les difficultés techniques d'utilisation du panneau nous semblent être sous-estimées. Les explications données en commission à ce sujet ont été plutôt floues, notamment en ce qui concerne l'alimentation électrique. Nous avons par ailleurs pris note du fait que le projet présenté par la Municipalité ne suppose l'engagement d'aucun nouveau collaborateur. Il n'y aura donc pas de demande de création ou d'augmentation de poste. Pour être franc, nous y croyons peu, mais nous nous en réjouissons néanmoins.

La question des assurances semble elle aussi avoir été traitée avec trop de légèreté. La Municipalité prétendait que l'objet devait être assuré par chaque organisateur de manifestation qui l'utilise. Le travail de commission a démontré que cette solution était irréaliste, voire carrément impossible. Un travail d'analyse un peu plus poussé de la part de la Municipalité aurait permis de le remarquer avant de proposer une solution non viable.

Certes, il faut bien faire quelque chose de ce panneau, qui traîne dans un coin depuis plusieurs années déjà. Mais la solution de fortune proposée par la Municipalité ressemble plus à une tentative de sauver la face qu'à un véritable soutien aux organisateurs de manifestations, qui devront entièrement prendre en charge l'exploitation de ce panneau, que ce soit au niveau du transport, de l'alimentation électrique, du contenu qui sera affiché ou de l'entretien courant.

Certains commissaires ont même été jusqu'à suggérer de faire de la concurrence à Cinérive, qui est une entreprise privée soutenue par notre Commune à cause de ses difficultés économiques, en projetant des films sur ces panneaux. Il semble qu'à force de ne pas vouloir reconnaître ses erreurs, on tombe facilement dans l'absurde.

Il faut enfin relever que la solution est plus onéreuse que l'idée de base. On tente donc ici de régler le problème d'avoir acheté un panneau inutile en dépensant encore plus d'argent. Il nous apparaît que l'option la plus sage est d'arrêter les frais en vendant simplement ce panneau inutile, mais neuf, « encore dans l'emballage ». Nous regrettons d'autant plus que cette option n'ait pas été sérieusement envisagée que le produit de la vente permettrait de financer, du moins en partie, l'acquisition éventuelle d'autres panneaux, plus petits et plus utiles, que nous pourrions installer de manière durable dans des endroits très fréquentés.

Pour toutes ces raisons, le groupe Montreux Libre refusera le présent préavis.

Et, en plus de cela, le groupe Montreux Libre souhaite aussi faire écho à l'intervention de notre collègue Schoeneich de la dernière séance dans le cadre des débats sur le projet de la Rouvenaz. Notre collègue PLR nous rappelait, à ce moment-là, qu'il relève de la responsabilité des groupes politiques de fournir des présidents bien préparés et formés pour la tâche qui leur incombe. C'est maintenant à notre tour de faire revenir

ces éléments à la mémoire du PLR. Cela est d'ailleurs d'autant plus surprenant que le PLR, parti majoritaire, dispose de quatre sièges en commission et aurait pu, de ce fait, confier la présidence à un autre membre, plus expérimenté.

Si M. Schoeneich prétendait faussement, lors de son intervention du dernier Conseil, que le rapport avait été écrit par une personne de l'administration communale faisant ainsi peu de cas du travail de notre collègue président-rapporteur, que dire de ce rapport-ci ? La première version était, selon notre commissaire, catastrophique et c'est suite à l'intervention de ce dernier notamment, comme cela a été dit par Monsieur le président-rapporteur, qu'une version convenable a pu être établie. Faut-il dès lors remercier M. Privet et les autres commissaires pour leur aide apportée dans la rédaction du rapport ?

Le fait est que nous avons obtenu le résultat escompté, à savoir de disposer d'un rapport de qualité pour nos débats, ce qui démontre la différence d'état d'esprit entre Montreux Libre et le PLR, à savoir que nous, nous préférons corriger le tir pendant qu'il en est temps, plutôt que de critiquer par la suite. »

La discussion continue.

M. Marcel Jost donne lecture de son intervention :

« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Deuxième compliment. Tout d'abord, merci à l'auteur du rapport pour la qualité de son écrit.

Ensuite et au nom de toutes les sociétés qui vont avoir l'usage de ce 4^{ème} panneau, je dis merci et un grand merci à la Municipalité pour sa bonne idée de transformer une situation déplorable en une situation aussi avantageuse. En effet, imaginez le bénéfice d'information pour les futurs utilisateurs de cette technologie, le bénéfice financier avec un panneau d'affichage gratuit pour y inscrire des sponsors, donateurs et autres informations, lors de leurs manifestations.

Enfin, alentours y-a-t-il une autre administration qui fait un cadeau de près de Frs 280'000.- de matériel à disposition de ses sociétés. Alors là je rajoute Bravo et que vive ce panneau.

Vous l'aurez tous compris, en conclusion, le groupe UDC approuve à l'unanimité les conclusions du rapport. Merci. »

La discussion est toujours ouverte.

M. Florian Despond donne lecture de son intervention :

« Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, chers collègues,

Tout d'abord le groupe PLR tient à féliciter et à remercier la Municipalité pour la solution proposée, pour ce dernier panneau lumineux qui ne brillait pas depuis des mois mais au contraire illuminait nos débats.

Certes, il aurait été préférable de pouvoir l'installer à l'endroit initialement prévu, mais cela n'étant pas possible, le PLR salue la brillante idée de le mettre à la disposition des associations montreusiennes entre autres, et ainsi de proposer un service supplémentaire qui sera sans aucun doute le bienvenu pour bon nombre d'organisations qui se déroulent sur notre territoire communal. Merci pour votre attention.

Et je profite d'avoir la parole pour informer M. Staeger, à titre personnel, que concernant les assurances, quand on est organisateur de manifestation, il existe des assurances manifestations qui couvrent tout objet loué, prêté durant son transport et son utilisation. Merci. »

La discussion continue.

M. Christophe Privet donne lecture de son intervention :

« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je serai bref au sujet de la saga de ce panneau lumineux qui nous occupe depuis de nombreuses années.

Lundi soir, un « camarade » socialiste, que j'ai croisé par hasard, m'a dit quelques mots qui m'ont fait chaud au cœur : « Si on avait accepté l'amendement Privet pour deux petits panneaux devant le 2m2c, nous n'en serions pas là ». Je le remercie sincèrement pour son bon sens.

Je me réjouis de lire prochainement le rapport de la Commission de gestion sur ce fiasco ! »

La discussion est toujours ouverte.

M. Olivier Gfeller déclare ses intérêts, ce n'est pas lui le camarade socialiste qui a croisé M. Christophe Privet !

M. Gfeller poursuit en relevant que cette proposition est destinée à corriger une situation fâcheuse, et c'est donc sans enthousiasme que le groupe socialiste acceptera les conclusions du rapport-préavis.

La discussion continue.

M. Florian Chiaradia donne lecture de son intervention :

« Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Les Verts accepteront ce préavis. Nous déplorons en effet que ce 4^{ème} panneau ait été acheté sans suffisamment de garantie. Mais pragmatiquement, aujourd'hui, il nous semble qu'une solution doit être trouvée. Reste que si nous acceptons ce préavis, comme pour les socialistes, ce n'est pas avec enthousiasme pour ce projet de panneau remorquable.

En effet, plusieurs écueils se profilent qui ont, je crois, déjà tous été mentionnés tout à l'heure. La question de l'alimentation électrique, la question de la puissance et des 380 volts, la solution du groupe électrogène, qui à notre sens est une solution réellement affligeante, avec un rendement énergétique déplorable avec pollution à la clé, et qui est vraiment une solution à proscrire.

Et surtout, le point certainement le plus important, il nous semble qu'il ne répond pas à un véritable besoin. Avec ces panneaux mobiles, jusqu'ici il y a sur notre Commune suffisamment de moyens publicitaires à disposition. Il y a notamment les autres trois panneaux qui sont à disposition des sociétés locales. Il y a également d'autres solutions tout à fait simples qui ont été utilisées jusqu'à maintenant avec succès, il s'agit des panneaux imprimés à disposer sur la voie publique. Donc on ne se trompe pas sur l'enjeu de ce préavis, ce n'est pas de répondre à un besoin des sociétés, mais avant tout de trouver une sortie convenable pour l'installation de ce 4^{ème} panneau.

Et finalement, celle qui nous est proposée là, puisque la vente, on l'a appris par le rapport, se solderait par un produit négligeable, à notre sens nous devons donc suivre les conclusions de la commission qui permettent de résoudre enfin ce problème. Merci. »

La discussion continue.

M. Nick Miller aimerait répondre à M. Alexandre Staeger. M. Miller est confronté à une mauvaise foi caractérisée, mais c'est cela la politique, parce que peut-être M. Staeger n'a pas communiqué suffisamment avec M. Privet. Ce dernier a téléphoné dimanche au domicile de M. Miller, qui a parlé avec lui pendant quelques minutes. M. Miller a intégré pas loin de 8 remarques de sa part, mais cela ne change pas le texte, il ne s'agit pas d'une réécriture. Les autres ont apporté des commentaires que M. Miller a intégrés dans un consensus, pour tenir compte de cela, et de ce fait les commissaires présents par 9 voix pour, 0 abstention et 0 non ont accepté ce rapport-préavis.

Donc c'était une ambiance de concorde et on a fait face à cette réalité que ce panneau est surnuméraire, qu'il fallait faire quelque chose de pragmatique avec ce panneau et le mettre à disposition des sociétés locales. C'est une solution raisonnable, qui a certes des bémols. Il y a le fait que cette génératrice peut engendrer beaucoup de pollution et de coûts, mais c'est une solution raisonnable.

La discussion continue.

M. Yanick Hess déclare que s'il peut comprendre que pour Montreux Libre les propos de M. Schoeneich, lors de la dernière séance du Conseil, les ont un peu brusqués, ce dernier parlait surtout de la conduite des débats et la tenue du non rapport.

En la circonstance, pour cette situation-là, M. Miller a pris au pied levé la présidence de la commission en remplacement de M. Forclaz qui était malade. Donc quelqu'un qui se lance au Conseil communal, qui prend au pied levé la présidence de sa première commission, on peut avoir des égards envers lui. M. Miller a dit d'entrée que tout n'était pas parfait, mais il a fait au mieux et M. Hess pense que M. Miller a considéré et écouté les propos de tous.

C'est dans ce sens que le PLR voulait que chacun fasse son travail au mieux.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

M. Nick Miller, président-rapporteur de la commission, donne lecture des conclusions :

Au terme des discussions, la commission a procédé au vote et accepté à l'unanimité le rapport-préavis No 05/2015 et vous prie d'accepter les conclusions suivantes :

CONCLUSIONS

En conclusion, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

Vu le rapport-préavis No 05/2015 de la Municipalité du 30 janvier 2015 au Conseil communal relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement, complémentaire au préavis No 23/2011, de CHF 44'300.- afin de transformer le 4^{ème} panneau électronique d'information en un panneau mobile, et réponse au postulat de M. Christophe Privet, pris en considération le 6 novembre 2013, « pour

un correctif budgétaire en vue d'optimisation du programme communal d'information par panneaux lumineux »,

Où le rapport de la commission chargée d'examiner cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE

1. d'autoriser la Municipalité à transformer le 4^{ème} panneau électronique d'information en un panneau mobile ;
2. de lui allouer à cet effet un crédit d'investissement, complémentaire au préavis No 23/2011, de CHF 44'300.- au maximum sur le compte No 160.506.1123 « panneaux électroniques » ;
3. de couvrir cette dépense par les fonds disponibles en trésorerie ;
4. d'amortir cet investissement sur une période de 7 ans au maximum par le compte de fonctionnement No 160.3311 ;
5. d'accorder un crédit complémentaire de CHF 6'329.- au compte de fonctionnement No 160.3311 pour l'année 2015 ;
6. de prendre acte du présent rapport et qu'il a été répondu ainsi au postulat de M. Christophe Privet, pris en considération le 6 novembre 2013, « pour un correctif budgétaire en vue d'optimisation du programme communal d'information par panneaux lumineux » ;
7. d'autoriser la Municipalité à signer tous actes ou conventions en rapport avec cette affaire.

Le Conseil communal de Montreux accepte ces conclusions à la majorité, avec un certain nombre d'avis contraires et d'abstentions.

9 PRÉAVIS DE LA MUNICIPALITÉ :

9.1 No 09/2015 relatif à l'octroi d'un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 99'000.- au maximum, sous déductions des subventions fédérales à recevoir, pour la réalisation de l'étude de l'assainissement du bruit routier conformément à l'Ordonnance fédérale sur la protection contre le bruit (OPB) (date de la commission : le lundi 30 mars 2015 à 19 h. 00, à la rue de la Gare 30 à Montreux) ;

M. le Président ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

La commission suivante examinera ce préavis :

Présidence PLR : M. Jean-Marc Forclaz

Membres : MM. Christian Allenbach, Claude-Pascal Gay, Denis Golaz, Vincent Haldi, Marcel Jost, Pierre-Yves Nussbaum, Michel Posternak, Domenico Silleri, Lionel Winkler.

9.2 No 10/2015 relatif à l'octroi d'une subvention exceptionnelle de CHF 65'000.- et d'un crédit budgétaire complémentaire de CHF 50'000.- en faveur du Théâtre Montreux-Riviera (date de la commission : le mardi 31 mars 2015 à 19 h. 30, à la Villa Mounsey, rue du Marché 8 à Montreux) (annule et remplace la date jeudi 26 mars 2015, mentionnée sur le préavis).

La discussion est ouverte sur ce préavis.

M. Alexandre Staeger donne lecture de son intervention :

« Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Le groupe Montreux Libre est quelque peu surpris du dépôt de ce préavis. En effet, dans le cadre du préavis 24/2011, qui répondait à un postulat de notre collègue Emmanuel Gétaz, la possibilité d'inclure le TMR dans les bénéficiaires d'une recapitalisation avait été évoquée, mais la Municipalité a jugé que ce n'était pas nécessaire, quand bien même le total des fonds propres ne dépassait que de quelques Fr. 300.- le 5% des charges annuelles. De plus, dans le cadre des débats sur le budget 2015, nous avons demandé si d'autres manifestations ou acteurs culturels auraient besoin d'une subvention supplémentaire. Il a été répondu que tout le monde avait ce qu'il lui fallait. Que s'est-il passé pour que nous assistions à un tel retournement de veste, surtout par rapport à ce qui a été déclaré dans le cadre du budget ?

Lors des travaux de la commission, nous souhaitons notamment avoir des réponses détaillées aux questions suivantes :

1. Pourquoi le poste loyers augmente-t-il de près de Fr. 10'000.- entre 2012/13 et 2014/15 ?
2. Pourquoi les salaires « administratifs », j'entends par là les salaires qui ne concernent pas les acteurs, passent-ils de Fr. 73'900.- en 2012/13 à Fr. 127'215.- en 2016/17 ?
3. Pourquoi les recettes liées directement aux spectacles (billetterie et ventes des spectacles) baissent-elles autant, au point qu'il semble que le TMR ait renoncé à revenir à des revenus comparables à ce qui était réalisé avant le changement de direction ?

Nous espérons que le travail de commission permettra de répondre à ces questions. »

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

La commission suivante examinera ce préavis :

Présidence des VERTS : M. Stéphane Barbey

Membres : Mmes Juliane Baumann, Anne-Lise Bühler, Bibiana Streicher, MM. Yves Cornaro, Jean-Bernard Kammer, Pierre-Yves Nussbaum, Kastriot Ramiqi, Alexandre Staeger, Michel Zulauf.

M. le Président Emmanuel Gétaz rappelle que la commission se réunira le 31 mars à 19h30.

10 RAPPORT-PRÉAVIS DE LA MUNICIPALITÉ

10.1 No 11/2015 relatif à la planification et l'étendue des travaux relatifs aux 2m2c, en fonction, d'une part, des exigences sécuritaires et, d'autre part, de l'évolution du 2m2c comme instrument du développement économique touristique et culturel de Montreux et sa région et rapport sur le postulat de M. Christophe Privet, pris en considération le 13 mars 2013, "2m2c quel avenir?" et l'octroi d'un crédit de CHF 410'000.- au maximum destiné à l'organisation d'un concours sous la forme de mandats d'étude parallèles et réponse à l'interpellation de M. Yannick Hess "Prescriptions

contre l'incendie plus souples selon le Canton de Vaud. Quid du 2m2c ?", développée le 21 janvier 2015 (dates de la commission : le mercredi 25 mars à 19 h. 00 au 2m2c et séance de réserve le jeudi 26 mars 2015 à 19 h. 30, au 2m2c, avenue Claude Nobs 5 à Montreux).

M. le Président Emmanuel Gétaz donne la parole à M. le Syndic Laurent Wehrli qui lui a demandé tout à l'heure de pouvoir faire une prise de parole préliminaire.

M. le Syndic Laurent Wehrli souligne qu'il s'agit évidemment d'un préavis important, important par rapport aux perspectives financières qu'il annonce, important par rapport à l'enjeu que représente cette maison pour la vocation culturelle et la vocation touristique de Montreux, à savoir l'industrie ou le secteur économique le plus important de notre Commune, tant en matière de retour sur investissement qu'en matière d'emplois.

La notion de l'accueil, dans sa dimension directe, hôtellerie, restauration, mais également indirecte avec les différents professions, métiers, entreprises qui sont liés avec l'accueil d'un congrès, d'un festival ou d'autres éléments, sont évidemment pris en considérations dans cette réflexion.

Ce préavis vise à répondre à deux nouvelles exigences, qui ont force de loi, tous l'auront vu à la lecture de ce document. M. le Syndic n'y revient pas directement, sauf qu'évidemment l'on en voit très directement les conséquences potentielles en matière d'architecture, en matière de coûts également.

Comparaison n'est pas raison, mais la Municipalité de Lausanne a d'ores et déjà annoncé qu'elle allait devoir venir avec un préavis d'environ Fr. 20'000'000.- à 22'000'000.- pour mettre à niveau, selon la même directive, le grand Théâtre de Beaulieu. M. le Syndic parle ici de la directive des salles de plus de 1'000 places, puisque Lausanne n'est pas impactée ou peut-être pas encore impactée par la question de l'élévation du risque sismique.

Comparaison n'est toujours pas raison, la population de Montreux, avec l'aide au départ et à d'autres occasions de la région, a déjà fait de gros efforts pour ce bâtiment. La Municipalité en est parfaitement consciente, elle le sait et elle en est parfaitement reconnaissante, par rapport à cet outil économique et à l'enjeu économique que cet outil représente.

Alors évidemment on pourrait se dire cela suffit, on en a déjà fait bien assez, n'allons pas plus loin. Tous l'auront compris, ce n'est absolument pas un chantage, mais c'est une simple réalité. La directive des salles de plus de 1'000 places est très claire, si l'on ne fait rien, après le 999^{ème} spectateur on fermera la porte. M. le Syndic Laurent Wehrli croit savoir ici, à sa connaissance, que tous les festivals quels qu'ils soient, quasiment toutes les organisations culturelles qui ont une animation dans cette maison, sans parler des importants congrès, se retrouveraient très directement touchés notamment dans l'équilibre financier, respectivement la possibilité de couvrir un certain nombre de frais par la billetterie.

Au-delà de ça, l'objectif de la Municipalité, avec les différents services concernés, évidemment Domaines, Bâtiments et sport, la commission de maintenance de ce bâtiment, avec M. Chabert et son équipe qui sont mandatés depuis maintenant plusieurs années pour l'accompagnement technique de ce bâtiment, si M. le Syndic le résume ainsi, mais également avec la Société anonyme d'exploitation 2m2c, son Président, son Conseil d'administration, son Directeur, avec d'autres partenaires, et

en particulier l'une des manifestations phare qui est l'une qui utilise la totalité de ce bâtiment, notamment le Montreux Jazz Festival, avec d'autres experts, d'autres partenaires, cela fait maintenant plusieurs semaines, plusieurs mois qu'ils travaillent sur ce dossier, également étroitement avec les spécialistes de l'Etablissement cantonal d'assurance, afin de pouvoir chercher les pistes, chercher les éléments permettant de répondre à ces deux nouvelles obligations légales, mais avec la volonté de le faire avec le plus de synergie possible, le plus d'utilité possible par rapport aux besoins de ce bâtiment.

Tous auront pu se rendre compte, avec les différentes pistes qui sont évoquées dans ce préavis, que l'on pourrait utiliser par exemple les renforcements antisismiques du niveau A1 dans ce bâtiment, pour permettre l'accueil de certaines manifestations, pour faciliter l'accueil de certaines soirées comme celles du NED par exemple, celles de la Cave à Rock du Festival de Jazz, celles du Club pendant le Festival de Jazz, et d'autres manifestations. On pourrait également renforcer la capacité d'accueillir dans cette maison deux manifestations complètes au niveau congrès, l'une dans le bâtiment B, jusqu'à y compris pouvoir y faire manger les gens de ce congrès qui se tiendrait par exemple au Stravinski, et aurait des ateliers au niveau du B3, un accueil par exemple au B4 et un repas au B1, et ici dans cette maison, un congrès, certes un peu plus petit, mais qui pourrait se tenir dans le Miles Davis Hall, avoir des salles de dégagement ici, à cet étage, une exposition au A2 et de pouvoir manger au A1.

Cela implique évidemment de réviser un certain nombre de structures techniques, dont certaines n'ont pas été rénovées lourdement, elles ont été entretenues – et M. le Syndic Laurent Wehrli salue ici la qualité des matériaux achetés au moment de la construction, mais surtout des équipes d'entretien, de nettoyage, depuis toutes ces années – puisque par exemple la moquette du B3 est exactement la même depuis la construction en 1983. Les toilettes du A2, que l'on utilise dans ce bâtiment, puisque ce bâtiment n'a pas de toilettes à chaque étage, il n'a des toilettes qu'à un seul étage ce qui pour ceux qui ont l'occasion de visiter d'autres Centres de congrès peut être un peu bizarre, mais c'est la réalité, et bien ces toilettes, on devrait presque dire que l'on devrait les garder encore quelques années, puisque les mêmes choses reviennent régulièrement à la mode. Peut-être que les toilettes des années septante pourraient revenir à la mode un jour et tant qu'à faire on devrait les garder, ou alors il faudrait ouvrir un musée ou faire cela sous forme de vintage, mais voilà des exemples très concrets.

Encore une fois chapeau bas à toutes les équipes d'entretien, puisque ces matériaux fonctionnent encore et sont utilisés, et M. le Syndic croit qu'au-delà du sourire tous comprennent bien que l'objectif ici de la Municipalité est de proposer une réflexion en profitant des travaux obligatoires liés à la sécurité de ce bâtiment, et avec les conséquences qu'il a rappelées tout à l'heure, de pouvoir mettre à niveau ces éléments, respectivement de pouvoir permettre des développements. M. le Syndic en a cités quelques-uns, pouvoir accueillir deux manifestations complètes, à savoir congrès, salles de dégagement et repas dans les deux bâtiments, de pouvoir également accueillir de nouvelles manifestations culturelles ou de le faire de façon plus simple, avec plus de flexibilité. Ce sont des perspectives qui sont offertes à cette étape de la réflexion.

M. le Syndic Laurent Wehrli aimerait insister sur le fait que l'on est ici, si ce préavis est accepté, dans le lancement d'un mandat d'études parallèles, afin de donner à des spécialistes, architectes, ingénieurs, la recherche des solutions les plus adéquates,

dans tous les sens du terme, adéquates en terme technique, en terme financier, en terme d'exploitation, et M. le Syndic insiste, ces trois éléments sont complémentaires. Ils ne sont pas égaux mais complémentaires, ils sont importants dans l'analyse afin de pouvoir revenir avec des idées en relation notamment, par exemple, au fait que l'on doit, par la directive des salles de plus de 1'000 places, créer une nouvelle voie de fuite, par exemple depuis l'Auditorium Stravinski, de 12 mètres de large. Cela peut être un pont de 12 mètres, cela peut être également 6 escaliers de secours de 2 mètres, cela peut être une galerie une fois de 6 mètres d'un côté du bâtiment et une fois de 6 mètres de l'autre côté du bâtiment. Cela peut être également de nouvelles voies de fuite internes, un complément ou un mixte de tout cela. Il faut donc maintenant que les spécialistes puissent travailler là-dessus, mais pas simplement pour atteindre les objectifs sécuritaires, mais en même temps pour pouvoir renforcer la flexibilité, la synergie de ce bâtiment, afin de pouvoir continuer à y accueillir, tout au long de l'année, les divers événements qui y sont accueillis jusqu'à maintenant et qui continueront à l'être.

La Municipalité a profité également, dans le cadre de ce préavis, de se poser les questions qu'elle se posait déjà avant, mais qui ont été précisées également dans le postulat de M. Christophe Privet. De pouvoir répondre aussi à cette question : « A quoi sert cette maison, quelle vocation veut-on lui donner ? ». La Municipalité n'a pas fait un oreiller de paresse en se disant qu'on allait en faire de la culture et du congrès.

C'est une réflexion qui tient compte également de l'évolution des Centres de congrès les plus proches, en particulier sur la place lausannoise. Comme M. le Syndic on lit la presse, et tous ont pu voir la rapide évolution de la situation des congrès à Lausanne. Parenthèse rapidement ouverte et fermée, il y avait déjà des congrès qui devaient se tenir à Lausanne en 2017, 2018, qui, comme ils ne pourront plus se tenir à Lausanne, ont déjà pris contact ici et pour certains ont même déjà signé pour venir dans cette maison.

Il est vrai que l'on peut, en comparaison avec d'autres villes, même Lausanne sans aller plus loin, reconnaître que des grandes villes, des plus grandes villes que la nôtre ont peut-être l'avantage d'avoir une salle pour l'opéra, une salle pour le classique, une salle pour les musiques du monde, une salle pour les congrès, une salle pour les expositions, etc.

M. le Syndic Laurent Wehrli croit que la réalité de la Commune de Montreux, de la région, donne aussi la chance d'avoir différentes salles sur l'échelle de la région, et en particulier dans ce bâtiment, d'avoir des salles qui ont été voulues par nos prédécesseurs, intelligemment, dans la flexibilité et dans la possibilité d'accueillir autant le Festival de Jazz avec tout ce que cela représente en termes de notoriété et de réputation de notre Commune, que d'autres manifestations plus spécialisées, plus professionnelles, et quand M. le Syndic dit professionnel c'est dans le sens, non pas que le Jazz n'est pas organisé de manière professionnelle, tous l'auront bien compris, mais professionnel dans le sens métier.

Voilà un préavis cadre, important, fixant un certain nombre de pistes également. La Municipalité veut profiter de ce mandat d'études parallèles pour étudier ces pistes. On passerait à côté de la bonne occasion de les étudier si on ne le faisait pas maintenant.

Faut-il un restaurant ou pas au sein du 2m2c ? C'est une question qui est posée, c'est une question que l'on doit se poser, cela n'est pas encore dire oui ou non à la fin. Il y a évidemment des pistes qui donnent à penser qu'il est intelligent de le faire. Il y a

certainement des avantages et des inconvénients. Il s'agit certainement maintenant de pouvoir donner à ces spécialistes la mission d'étudier dans la localisation et le contenu si cela se fait ou si cela ne se fait pas, avec évidemment en bout de course les évolutions financières que cela représente, pour permettre derrière que l'on puisse prendre des décisions au moment du crédit d'étude, respectivement au moment du crédit de réalisation, puisque dans le calendrier ces étapes sont devant nous.

Il y a évidemment des questions qui se sont aussi posées et qui très rapidement ont été reconnues comme ne permettant pas d'être pleinement acquises dans ces lieux, notamment pour des questions de respect par rapport au personnel y travaillant, par rapport à la question de blocage et donc de non flexibilité d'un certain nombre d'espaces qui sont mentionnés dans le préavis. Mais c'est pour dire que la Municipalité, avec ses services, avec ses partenaires, en coordination avec les uns et les autres, a aussi pris le temps et la peine d'étudier ces différents éléments.

La Municipalité se réjouit de pouvoir continuer le débat au sein de la commission et avec le Conseil. Encore une fois à cette étape ici d'un mandat d'études parallèles, afin de pouvoir, à l'issue de cette forme de concours, revenir avec le crédit d'étude, avec également les suites, qui encore une fois, sont indispensables en regard de la nécessité des deux nouvelles exigences ayant force de loi dans le domaine de la sécurité.

Au niveau de la prise en charge et du financement, à ce stade et pour ce mandat d'études parallèles, il est proposé d'assumer notre rôle de propriétaire, à savoir de le faire par la Commune. Mais tous l'auront vu, des pistes sont mentionnées, et elles devront également faire l'objet d'une analyse, respectivement au moment du crédit de réalisation d'avoir des réponses et des propositions concrètes sur les modalités de prise en charge de ces travaux. Mais la Municipalité a trouvé utile, d'ores et déjà, de poser les quelques idées, possibilités, avec leurs avantages et leurs inconvénients, afin de permettre aux uns et aux autres de pouvoir réagir, de pouvoir y apporter leur contribution et leur expérience, afin de permettre d'avancer dans un mouvement itératif dans ce processus, afin de permettre là aussi de trouver les meilleures réponses, y compris avec la région. Pas plus tard que ce matin, M. le Syndic Laurent Wehrli présentait ce projet de préavis à ses collègues Syndics dans le cadre de la CIEHL et de la Conférence des Syndics, avec une ouverture et une entrée en matière sur les principes. Pas plus tard que récemment il a eu une discussion au niveau du Canton par rapport à la possibilité également que le Canton, tout comme il l'avait fait pour la dernière étape de la rénovation de Beaulieu, puisse participer.

Mais aujourd'hui, dans le cadre de ce mandat d'études parallèles, l'idée est à assumer par le propriétaire, sans aucun doute comme le crédit d'étude, et toutes ces questions viendront dans un deuxième temps au moment du crédit de réalisation. Mais la Municipalité trouvait transparent et utile dans ce mouvement itératif évoqué, que ces pistes puissent être évoquées, mentionnées au travers de ce préavis et permettre aux uns et aux autres, d'ores et déjà, d'y réfléchir et d'y apporter leur contribution.

Sans vouloir allonger ni faire les travaux de la commission ce soir, mais vu l'importance d'un tel préavis il paraissait nécessaire à la Municipalité de présenter ces quelques éléments devant le Conseil, avant la discussion de ce soir, respectivement avant les travaux de la commission.

La discussion est ouverte.

M. Michel Bongard donne lecture de son intervention :

« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Le groupe des Verts a de sérieux doutes sur la démarche proposée par la Municipalité dans ce préavis.

Malgré l'effort visible de vouloir bien faire et d'exposer ses doutes, on ne voit pas très bien où la Municipalité veut conduire ce gros paquebot. Sans voir poindre un naufrage, on se demande s'il y a un capitaine.

En tous les cas, quelques questionnements sont posés, ici et là, au détour de quelques chapitres : faut-il ouvrir le Centre de congrès à d'autres usagers ? Faut-il développer la restauration et créer un musée ? Mais on ne voit pas comment ils pourraient fonctionner et pour quel public cible ils s'adresseraient, NED mis à part.

On n'apprend rien de significatif ou d'encourageant, sur le positionnement de notre Centre de congrès dans un marché qui paraît bien encombré.

Faut-il miser sur l'augmentation des surfaces d'exploitation ou d'exposition, ou faut-il encore développer la qualité de l'accueil et le cadre intimiste qui caractérise Montreux ?

Un peu des deux semble-t-il puisque l'on évoque la réaffectation de quelques volumes pour les mettre à la disposition des acteurs locaux, comme le NED.

Des preuves sont apportées quant aux apports financiers du Centre de congrès pour l'économie locale. Fort bien !

Mais rien n'est dit à propos des marchés des congrès sur lesquels il faut miser, ni sur les spectacles ou les expositions qui assureront les rendements suffisants de ces infrastructures.

Malgré tout, le groupe des Verts est favorable au principe de transformer des espaces pour accueillir des activités permanentes : oui au NED, nous le redisons, et même les conservatoires pourraient y trouver une place puisqu'ils sont d'utilité publique !

Enfin, et c'est peut-être le plus important, nous ne voyons pas, à ce stade de la réflexion, en quoi un concours sous la forme de mandats d'études parallèles peut apporter en abordant des aspects strictement techniques et constructifs alors qu'il faudrait plutôt d'abord travailler à la définition de l'offre du Centre de congrès sur les marchés, pour ensuite y répondre par une réflexion technique.

Les scénarios proposés pour des structures juridiques et des aspects financiers sont jetés sans préambule et sans traiter des compétences requises pour en assurer la viabilité.

A ce stade, les Verts attendent des clarifications de la part de la Municipalité. Considérant que les conclusions les plus importantes de ce préavis portent sur l'organisation d'un concours dont nous doutons fortement de l'efficacité, les Verts étudieront l'option de refuser l'entrée en matière sur ce préavis qui ne nous paraît pas du tout apporter des propositions cohérentes pour l'avenir de ce paquebot. Merci pour votre attention. »

La discussion continue.

M. Olivier Raduljica donne lecture de son intervention :

« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Le groupe socialiste comprend bien les exigences sécuritaires et les nécessités de mise à niveau de cet outil économique-touristico-culturel qu'est le Centre des congrès pour continuer à pouvoir l'utiliser de façon adéquate. Nous estimons de plus que plusieurs pistes de développement présentées dans le rapport-préavis semblent à ce stade intéressantes et souhaitons dès lors laisser ouvertes une majorité de possibilités pour ne pas regretter plus tard d'avoir fermé une porte trop prématurément.

Mais nous le voyons bien, plusieurs problématiques évoluent rapidement, notamment celles liées aux congrès. Les nouvelles technologies sont en train de transformer les congrès traditionnels. Des assemblées réunissant plusieurs centaines de personnes seront-elles toujours d'actualité à moyen terme ? Personne ne peut le dire.

Nous devons garder à l'esprit l'aspect de maîtrise des coûts par rapport à la taille de notre Commune. Nous encourageons ainsi déjà les groupes politiques à faire preuve de pragmatisme. Car, suivant les options choisies d'ici quelques mois pour le Centre des congrès, les investissements pour notre Commune pourraient se révéler très conséquents et nous nous devons de bien en soupeser tous les aspects.

Nous souhaitons bon travail à la commission. Merci pour votre attention. »

La discussion est toujours ouverte.

M. Alexandre Staeger donne lecture de son intervention :

« Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Le groupe Montreux Libre a beaucoup de réticences à voir le présent préavis nous proposer de sauter à pieds joints dans le début de l'opérationnel d'une immense transformation du 2m2c, sans avoir répondu à de très nombreuses questions essentielles qui devraient pourtant être réglées en priorité.

Il y a d'abord l'aspect financier. Mesdames et Messieurs, qui va payer ? Il nous semble impératif de savoir qui va payer pour les travaux que l'étude effectuée va définir ? Le préavis évoque la participation d'autres collectivités publiques (Canton, Communes), mais ne détaille pas vraiment les mécanismes financiers et de gestion envisageables dans cette hypothèse. Le 2m2c deviendrait-il alors une structure régionale ? Une telle structure serait-elle régie plutôt comme le fonds culturel ou plutôt comme le stade d'athlétisme ?

Et l'idée de la création d'une fondation semble encore plus obscure. Cette fondation deviendra-t-elle propriétaire du bâtiment – on a compris qu'elle ne deviendrait pas propriétaire du terrain – et, le cas échéant, rachèterait-elle le bâtiment à la Commune et à quel prix ?

La question du financement et des conséquences financières pour notre Commune est extrêmement peu développée par rapport à la partie du préavis consacrée aux rêves de la Municipalité et à l'autosatisfaction. Il est certes bien de savoir rêver, mais notre rôle consiste d'abord à garder les pieds sur terre, surtout lorsqu'il s'agit de payer les factures. Dans ce cas, le montant des dépenses est tellement important qu'il serait irresponsable de se lancer tête perdue, sans avoir un plan de financement complet et largement validé.

Ensuite, l'estimation du coût global des travaux semble très approximative. La Municipalité annonce une marge d'erreur de quelques 15%. Sur quels éléments concrets se base cette estimation ? Tient-elle compte du syndrome de « l'inflationite aigüe » dont paraissent souffrir les grands projets communaux ? Pour celui de la

Rouvenaz, le premier coût estimé était de l'ordre de dix millions. Maintenant il s'agit de plus de 15 millions. Rappelons que le projet d'Hôtel de Ville, combattu avec succès par référendum, était passé de 22 à 35 millions entre la première et la deuxième phase du projet. Faut-il donc s'attendre pour le 2m2c à un projet finalement devisé à 60, 65, voire 75 millions ?

De plus, le calendrier pour le mandat proposé semble peu réaliste. En effet, ne laisser que trois mois, dont ceux de juillet et d'août, aux cinq bureaux choisis pour le développement du projet n'est pas adéquat pour obtenir la meilleure qualité. De même, il nous semble que seuls des bureaux ayant des compétences à la fois d'architectes et d'ingénieurs seront à même de proposer des solutions réalistes, au vu de la complexité des transformations prévues, notamment sur le plan de la statique du bâtiment.

Ne vaudrait-il pas mieux confier le mandat à seulement deux bureaux, multidisciplinaires, avec des honoraires plus élevés pour chacun, plutôt que de vouloir impliquer cinq bureaux avec seulement Fr. 40'000.- à disposition pour chacun ? Il faut à notre avis éviter de répéter les mêmes erreurs qu'avec le projet de la Rouvenaz, dont chaque étude tend à en provoquer une autre pour approfondir la précédente sans apporter une solution compréhensible, admise et raisonnable en même temps.

Le projet prévoit par ailleurs d'équiper le 2m2c de cuisines afin de permettre la mise en place d'un service traiteur. Actuellement, ce service est notamment assuré par des hôtels. Comment sera exploitée cette structure ? Un hôtel en aura-t-il le monopole ? Le cas échéant, comment garantir que les prix des soirées au 2m2c resteront abordables pour la classe moyenne ? Si un autre prestataire est choisi, les hôtels n'auront-ils pas à subir un manque à gagner et ne risquent-ils pas dès lors de ressentir une certaine jalousie ?

Derrière ces questions assez précises se pose une question centrale et sans réponse actuellement, à savoir : quel est le projet d'affaire de ce Centre de congrès ? A quel marché doit-il répondre ? Qui doit l'exploiter, et comment ?

Montreux Libre estime que la Municipalité aurait dû d'abord déposer un rapport répondant au postulat de M. Privet, afin de permettre un vrai débat sur le futur de ce Centre de congrès et de culture.

Afin de savoir comment les travaux à faire seraient financés.

Afin de savoir vers quel type d'exploitation aller, avec quels partenaires.

Afin aussi de partager ses réflexions avec la population, les milieux économiques, touristiques et culturels, en rappelant l'importance du risque financier qu'il nous est demandé de prendre, même si nous n'étions plus les seuls à payer.

Ce n'est qu'après avoir engagé un vrai débat et créé un large consensus sur cette question que la Municipalité devrait venir avec des demandes de crédits d'étude pour des transformations aussi énormes.

Aujourd'hui, la Municipalité laisse entendre que nous sommes obligés d'aller vite, à cause de l'ECA ou des normes sismiques.

Mais, Mesdames et Messieurs, pourquoi la Municipalité a-t-elle attendu autant d'années avant de prendre le taureau par les cornes ? La proposition de notre collègue Privet date de mars 2013, mais la question que Montreux Libre a décidé de

mettre clairement sur la table avec ce postulat était déjà une question bien avant mars 2013.

Tout le monde sait depuis des années que cette question est essentielle pour l'avenir économique et financier de Montreux. Pourquoi, notamment le Syndic, n'a-t-il pas mis cette question en absolue priorité depuis qu'il a été élu à la responsabilité qui est la sienne ? Certes, ses innombrables autres occupations, en dehors de ses responsabilités municipales, sont charmantes et certainement intéressantes. Mais n'ont-elles pas détourné notre Syndic de son plus gros dossier, qu'il faudrait aujourd'hui essayer de régler au pas de charge ?

Nous tenons en effet aussi à souligner que le calendrier général présenté pour le processus des transformations paraît très hypothétique. Nous avons relevé plus haut le problème des trois mois, dont deux pendant les vacances d'été, qui seraient accordés aux divers bureaux pour analyser un programme de transformation d'une extrême complexité, puis de proposer des solutions cohérentes.

Dans le même état d'esprit, tout l'enchaînement des étapes suivantes paraît artificiel, à la limite du voeu pieux.

Nous craignons fort que nous ayons à payer relativement cher des erreurs dues à la précipitation et au manque de préparation de ce projet, notamment sur le plan financier.

Nous estimons aussi que le point 8.3.2 du préavis devrait être approfondi. Il serait opportun de disposer au moins d'une estimation du manque à gagner du fait que certains événements ne pourront pas avoir lieu pendant les travaux. Où les personnels seront-ils relogés ? Et surtout, que se passera-t-il si les travaux prennent du retard, par exemple à cause d'imprévus, et que les espaces ne peuvent pas être libérés à temps pour la tenue du Montreux Jazz Festival par exemple ?

Montreux Libre souhaite encore attirer votre attention sur la diminution de la surface des locaux de stockage induite par le projet. Il est en effet nécessaire que les grandes manifestations disposent de suffisamment de place pour stocker leur matériel.

Nous souhaitons d'ailleurs obtenir plus de renseignements quant au caractère impératif des normes de l'ECA. Il est dit par deux fois dans le préavis que ces normes ont « force de loi ». Nous aimerions donc avoir plus d'informations par rapport à ce sujet et éventuellement que la commission se renseigne un peu plus avant.

Enfin, relevons qu'en aucun cas, nous ne pouvons envisager que ce préavis puisse répondre au postulat de notre collègue Gétaz en ce qui concerne l'étude d'un musée de la musique et de l'histoire et de sa relation avec Montreux. Un espace de 140 m² posé au milieu du hall d'entrée n'est pas la réponse à la proposition de notre collègue, qui devrait faire l'objet d'une analyse ambitieuse nécessaire pour envisager de développer un musée à la hauteur de l'histoire musicale de notre ville et pour en faire un vrai instrument de notre dynamisme culturel et touristique.

Nous espérons donc que le travail de commission permettra d'éclaircir ces zones d'ombre et de répondre aux nombreuses interrogations de notre groupe. »

La discussion continue.

M. Christophe Privet donne lecture de son intervention :

« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

En premier lieu je remercie la Municipalité pour le dépôt de ce préavis qui fait suite à mon postulat de mars 2013. Je note que pour une fois l'un de mes postulats est traité en mode express !

Ce mode express est la source de ma première inquiétude. J'ai été très surpris à la lecture de ce dernier que la Municipalité dépose un projet pharaonique sans avoir, auparavant, pris le temps de déposer un rapport-préavis répondant à mon postulat, afin de permettre premièrement à une commission de se déterminer et deuxièmement au Conseil communal de Montreux, ce qui aurait permis un vrai débat sur le futur de ce Centre de congrès et de culture, sans que soient mélangés des aspects sécuritaires et de transformations lourdes.

J'ai le sentiment que nous mettons la charrue avant les bœufs, et mon préopinant, Michel Bongard, l'a bien souligné, d'autant plus que le Conseil communal n'est toujours pas nanti, à 7 jours de la réunion de la commission, de l'étude du cabinet Ernst et Young ainsi que de celle des experts de la Cellule de Développement économique et territorial.

Ces documents doivent nous permettre de fonder nos convictions sur l'avenir du 2m2c à 10 ans, à 15 ans, voire 25 ans et plus. Je doute que ce rapport fasse 5 pages qui peuvent être lues en commission en quelques minutes, afin de pouvoir poser des questions aux différents intervenants qui ont rédigé ce dernier.

Afin que la commission puisse baser son travail sur des éléments factuels et écrits, et aussi dans un objectif de travailler sereinement, je remercie d'avance la Municipalité de bien vouloir faire parvenir aux commissaires l'ensemble des documents de l'étude du cabinet Ernst et Young, ainsi que ceux des experts de la Cellule de Développement économique et territorial, si possible pour ce vendredi. Ce qui laissera le temps d'étudier ces derniers durant le week-end et le début de la semaine. En ce qui me concerne, je ne suis bien entendu pas opposé à recevoir ces documents sous la forme électronique.

Aussi il me semble important que la Municipalité porte à la connaissance de la commission leurs réflexions par rapport à une solution A, B ou C. Très précisément de quelle façon cette dernière s'est façonnée une conviction pour chaque option proposée. Je remercie là aussi la Municipalité de nantir la commission, dans un but de transparence, des différents documents de travail et débats au sein de cette dernière qu'elle jugera utile. Bien entendu, au regard de la Loi sur les Communes, libre à elle ou au Président de la commission de décréter le huis clos sur ces derniers.

D'ores et déjà, vu les enjeux financiers de ce dossier, si les documents ne peuvent être fournis en avance, je demanderais une suspension des travaux de la commission après la première séance du mercredi 25 mars 2015. Je souhaite être crédible lors de mon vote en commission et ensuite au Conseil. Je déplore d'être obligé de faire de telles demandes pour les travaux préparatoires de cette commission, il y a vraiment un souci de transparence depuis de nombreuses législatures au sujet de documents essentiels pour les travaux des commissions.

Aussi, tout en regrettant que la Municipalité n'ait pas d'abord pris le temps de déposer un rapport-préavis répondant à mon postulat, je note que la Municipalité, dans ses conclusions, souhaite que notre Conseil considère que le présent préavis répond à ce dernier.

Pourtant cette même Municipalité précise qu'il n'est pas possible en l'état de répondre aux questions 1 et 2 de mes demandes. Dès lors, comment est-il possible de conserver les conclusions de ce dernier, alors que les réponses sont partielles ? Je suis disposé à envisager une conclusion qui précise qu'il est répondu de manière partielle au postulat. Je remercie la Municipalité d'envisager de soutenir un amendement dans ce sens.

Pour clore, comme vient de le préciser le Président de groupe de Montreux Libre, je refuse de revivre dans ce dossier le « cauchemar » du dossier de la Rouvenaz.

Il faut avouer que je me suis trompé dans les chiffres cités lors du dépôt de mon postulat, où je citais de 30 à 35 millions, et bien actuellement nous sommes passés à 50 millions. En ce qui me concerne, je me refuse à expédier un tel dossier de façon expresse... »

La discussion continue.

M. Yanick Hess donne lecture de son intervention :

« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, chers collègues,

Par ce rapport-préavis, nous ne pouvons pas reprocher à la Municipalité de ne pas avoir de vision d'ensemble et d'essayer de saucissonner le tout ! Le groupe PLR salue cette volonté de transparence et de « poser l'ensemble des enjeux sur la table ».

Concrètement, en ayant à répondre aux nouvelles normes de l'Association inter-cantonale des établissements cantonaux d'assurance qui limiteraient, entre autre, la capacité du navire amiral du 2m2c, l'Auditorium Stravinski, à 999 spectateurs, les futurs travaux proposés son incontournables.

L'immense majorité des manifestations occupant actuellement ces lieux : congrès, festivals, assemblées, concerts, forums, conférences... et j'en passe..., n'aurait tout simplement plus aucune viabilité dans une salle tronquée de plus de 70% de sa capacité nominale et rendue, de ce fait, inexploitable !

L'origine du 2m2c vient de la volonté des montreusiens de prendre leur destin en main et de se donner les moyens de dynamiser leur économie tout au long de l'année et non seulement lors des pics touristiques. Cette stratégie axée sur l'accueil d'importantes manifestations professionnelles ou institutionnelles a porté de juteux fruits pour toute la région durant de nombreuses années. Le 2m2c, par sa future modularité, devra faire face aux nombreux types de clientèle.

Les montants évoqués sont importants. Mais c'est le prix de ce type d'infrastructure. Zürich, par exemple, rénove son espace de congrès pou 140 millions tandis que Lucerne a investi 226 millions pour son KKL. Certes, ces villes comptent plus d'habitants que Montreux...mais notre économie est encore bien plus dépendante que les leurs du tourisme événementiel et de celui des congrès. Il s'agit pour Montreux, d'un véritable investissement stratégique pour son avenir. Vu sous cet angle, l'effort annoncé ne paraît en aucun cas démesuré.

Sur le fond, le PLR est convaincu de l'importance d'un 2m2c rénové, efficace et efficient pour la Commune. Il n'en reste pas moins que nos commissaires auront un regard critique sur ce dossier.

Le financement du projet doit être précisé. Actuellement, le coût des emprunts est historiquement bas. Cette opportunité ne doit toutefois pas nous empêcher d'étudier

les futures pistes retenues. Si une participation financière du Canton ou de la région pourrait être envisagée, elle pourrait aussi dépendre de la structure juridique retenue. La Commune restera-t-elle unique maître à bord du vaisseau, ou la création d'une fondation de droit public sera-t-elle un passage obligé pour accéder à d'autres opportunités de financement ? C'est une question que nous devront traiter.

La pertinence de réunir diverses institutions montreusiennes (le NED, un point information de MVT par exemple) sous le même toit, doit également être étudiée. Tout comme les grandes options d'aménagement retenues par la Municipalité.

Ces aspects, et d'autres, seront repris en commission.

Donc, le groupe PLR souhaite bon travail aux commissaires et se réjouit de prendre connaissance de leur rapport afin de pouvoir faire avancer ce dossier primordial pour l'avenir économique de notre Commune. Je vous remercie.»

La discussion continue.

M. le Syndic Laurent Wehrli rassure M. Alexandre Staeger, il ne va pas se défendre tout seul, puisque M. Christophe Privet l'a déjà fait, puisqu'il a dit, peut-être sous forme d'ironie, que l'on avait fait un traitement rapide de la réponse à son postulat. Donc, d'un côté on a traîné les pieds, d'un autre côté on est au pas de charge, on trouve même que l'on va trop vite en besogne parce que l'on vient directement avec le mandat d'études parallèles. On est un peu dans une situation de la poule et de l'œuf, si on permet à M. le Syndic cette expression et cette comparaison.

Si l'on imagine être venu uniquement en réponse avec le postulat. Avec par exemple l'idée que ce serait absolument génial de rénover le niveau A1, pour enlever tout les piliers, pour avoir un véritable espace multifonctionnel, permettant soit des grandes expositions, soit des repas, soit, grâce à des parois mobiles, des segmentations pour des colloques, fantastique, génial, merveilleux, positionnement clair, congrès dans le bâtiment A, culture dans le bâtiment B, ça c'est parfait ! Et l'on ne pense même pas qu'une situation comme celle de Lausanne peut évoluer en 6 mois. Mais tout est clair pour les 10 prochaines années. Fantastique !

Et après on a les directives antisismiques qui disent que le niveau A1, si on le fait ainsi, alors il faut faire autre chose pour éviter que ce bâtiment se mette en mouvement si jamais il y a un tremblement de terre.

M. le Syndic Laurent Wehrli croit qu'il faut juste bien comprendre que l'on peut évidemment faire du positionnement. Il remercie ceux qui sont intervenus pour dire que toutes les prévisions sont justes, après coup, quand on les a regardées, on ne parle que de celles qui se sont réalisées.

En l'occurrence, ce positionnement par rapport aux besoins de la ville, par rapport à son positionnement général culture et congrès, accueil d'un tourisme d'affaires, tourisme d'affaires qui est celui qui laisse, les études Reuter et autres, notamment dans le Canton de Vaud, sont très claires à ce sujet, le meilleur retour sur investissement dans une région.

C'est bien le but de pouvoir poursuivre ce que nos prédécesseurs, en 1972, en 1983, en 1993, ont voulu pour cette ville. Pas seulement des congrès, comme cela était peut-être le cas au début, mais aussi avec une salle de concert, comme celle de l'Auditorium Stravinski, et de pouvoir ainsi poursuivre sur ce positionnement qui permet d'évoluer aussi. Pendant plus de 30 ans, on n'a pas eu de conférence majeure

au niveau diplomatique, certainement parce que le Syndic dort et qu'il ne fait rien du tout. On a eu quelques petites manifestations. Evidemment il ne saurait dire ici que c'est grâce à lui, puisqu'il dort et qu'il ne fait rien, ou d'autres choses visiblement.

On doit vraiment étudier ce dossier, en connaissance de cause, certes sur le positionnement, mais sans aucun doute avec la plus grande flexibilité possible. On voit que ceux qui réussissent sont ceux qui ont la capacité de s'adapter le mieux possible.

Et en parallèle, parce que l'on ne peut pas étudier juste ça pour cela, on est obligé aussi de l'étudier avec les conséquences liées notamment aux augmentations sécuritaires qui sont demandées.

Et l'objectif ici, c'est de marier ces éléments-là et de pouvoir le faire avec des vrais spécialistes. M. le Syndic Laurent Wehrli rassure, il n'est pas un spécialiste, en tout cas pas dans le bâtiment, et même si on a la chance d'avoir pu, jusqu'à maintenant et y compris pour la préparation de ce préavis, compter sur des grandes compétences, tous connaissent M. Chabert et ont eu l'occasion de l'entendre présenter les éléments, ainsi que M. Crégut dans le rôle de gestionnaire d'une société d'exploitation, et d'autres personnes également, on a besoin de pouvoir poursuivre, avec des spécialistes en ingénierie et en architecture, cette adéquation de comment répondre à des exigences pour pouvoir permettre le maintien du positionnement et son développement, mais dans un souci de flexibilité.

Alors après il n'y aura peut-être pas le restaurant tel qu'il a été imaginé aujourd'hui, parce que c'est une piste avec ses avantages et ses inconvénients. Mais certainement que l'on doit aussi être au courant si techniquement c'est possible, si techniquement c'est adéquat, respectivement combien cela peut coûter, afin de permettre la réflexion plus générale, que plusieurs ont évoquée comme, par exemple, quel hôtel pourra s'en charger ou pas, est-ce que ce sera un restaurateur ad hoc et comment fait-on avec ces éléments ?

Mais c'est bien ce mélange des connaissances, tant techniques qu'opérationnelles qui doivent permettre de pouvoir avancer par rapport à ce bâtiment, et respectivement pour répondre aux exigences, à tout le moins nécessaires.

Il est vrai que l'on pourrait ne faire qu'une seule chose, c'est répondre uniquement aux exigences de sécurité. Mais alors là, très clairement, on ne répondrait même pas partiellement au postulat de M. Privet, on ne répondrait même pas à une vision de notre ville et à la volonté de pouvoir avancer. On répondrait aux exigences il est vrai, même peut-être pas de façon, si on permet à M. le Syndic d'oser ce terme-là, quand la Municipalité réfléchit à quelque chose, de répondre de manière intelligente, c'est-à-dire justement en mettant en synergie des exigences sécuritaires avec un positionnement, une vision et un suivi.

Et il est vrai qu'à ce jour on n'a pas mis les statuts de la Fondation, mais si on l'avait fait, M. le Syndic Laurent Wehrli pense avec raison que l'on aurait dit que là la Municipalité mettait la charrue avant les bœufs, parce que le Conseil n'a pas encore eu l'occasion de dire quelles pistes il y a actuellement en réflexion.

Et encore une fois, au moment où l'on dépose ce mandat d'études parallèles, la notion de savoir si ce sera une Fondation, si ce sera la Commune seule, si ce sera d'autres partenaires, et M. le Syndic croit intéressant et important d'y réfléchir, mais pas forcément de décider de cela avant d'avoir tous les arguments et tous les éléments en

main afin de pouvoir avancer, y compris pour aller discuter avec la région et avec le Canton. Parce que leurs premières questions à eux ce sera de savoir combien cela coûte, que veut-on faire, qu'est-ce qui répond aux exigences de sécurité, de mise à niveau, de développement ? Le but est de travailler ainsi ensemble, avec tous ces arguments, et c'est ce que la Municipalité a élaboré au travers de ce préavis et elle se réjouit de travailler en commission. Elle a entendu les souhaits de recevoir l'étude du cabinet Ernst & Young. A titre personnel, M. le Syndic n'a pas de souci à ce qu'elle soit transmise aux membres de la commission.

M. le Syndic regarde M. Chabert qui est au fond de la salle, et il ne sait pas combien de plans ils ont faits dans la réflexion, mais puisque toute la transparence est demandée, ces plans peuvent être tous envoyés, mais il craint que cela ne soit pas forcément utile. Certainement ce qui sera plus utile, lors de la première séance de commission, c'est de pouvoir entendre les explications des différents spécialistes qui ont travaillé sur ce préavis. S'il devait y avoir des questions durant cette soirée, évidemment qu'ils essaieront d'y répondre dans la même soirée, voire le lendemain. Si cela ne suffit toujours pas et qu'il faut d'autres documents, et bien évidemment qu'ils seront à disposition pour le faire. Ce sujet comme tous les autres sujets est important dans le travail partenarial entre le Conseil communal et la Municipalité, en tout cas travail partenarial que la Municipalité appelle de ses vœux.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

La commission suivante examinera ce rapport-préavis :

Présidence UDC : M. René Chevalley

Membres : Mmes Irina Gote, Bibiana Streicher, MM. Christian Bécherraz, Florian Despond, Mario Gori, Yanick Hess, Julien Kundert, Christophe Privet, Bernard Schmid.

11 DÉVELOPPEMENT DES INTERPELLATIONS ET RÉPONSES DE LA MUNICIPALITÉ

Comme M. le Président Emmanuel Gétaz l'a mentionné en début de séance, il y a tout d'abord deux réponses écrites de la Municipalité. La première, il s'agit de la réponse à l'interpellation de M. Alexandre Staeger concernant la question du marché libre de l'électricité.

M. le Président demande à M. Alexandre Staeger s'il est satisfait de la réponse municipale.

M. Alexandre Staeger est tout à fait satisfait de la réponse municipale et il se plaît à constater qu'à Montreux on a quand même moins de bâtiments qui consomment plus de 100'000 kWh/an, que Vevey qui en a 11, alors que nous n'en avons que 3.

L'autre réponse écrite concerne deux interpellations, celle de M. Grégoire Furrer et celle de M. Christophe Privet, en relation avec la saison culturelle. M. le Président demande à M. Grégoire Furrer s'il est satisfait de la réponse municipale.

M. Grégoire Furrer déclare qu'il est très satisfait de la réponse de la Municipalité. Il tient également à souligner que cette réponse a fait suite à une concertation avec les 3 grands Festivals, enfin les 4 Festivals

avec le Choral Festival. Il y a eu plusieurs séances en janvier et tout a été mis sur la table, M. Furrer tient vraiment à le dire.

M. le Syndic Laurent Wehrli a prêté une oreille très attentive. Ce soir on a dit qu'il ne travaillait pas beaucoup, M. Furrer ne sait pas si c'est le cas (M. Furrer se permet de faire cette petite boutade en fin de séance), mais en tout cas pour ce qui concerne ce dossier M. le Syndic a été exceptionnel, il a été d'une grande écoute. Il tient à souligner le travail qui a été fait, et surtout la concertation avec les 3 Festivals, plus les rencontres chorales, et à la fin ils sont arrivés à un vrai consensus, et tous les Festivals sont très heureux de cette démarche.

Et rapidement, puisque M. Furrer à la parole, il y a quelques Conseillers qui ont essayé de l'appeler par rapport à la démission de la personne pressentie pour le poste de Directeur au mois de novembre, les Festivals avaient déjà été consultés à ce moment-là, et les Festivals ont été tout à fait partenaire avec la Municipalité et le Conseil de Fondation. Le Directeur pressenti avait été choisi en concertation et si cette personne a refusé le poste finalement c'était de son seul fait, et vraiment de sa seule responsabilité. M. Grégoire Furrer tenait à préciser cela puisque on l'a interpellé à ce sujet.

M. le Président demande à M. Christophe Privet s'il est également satisfait de la réponse municipale.

M. Christophe Privet déclare qu'il est parfaitement satisfait de la réponse écrite, et pour rebondir sur les propos de son collègue Grégoire Furrer, on est tous conscients du dynamisme de M. le Syndic Laurent Wehrli et on le sait pertinemment puisque l'on a eu l'occasion d'en discuter quelques instants, et ce n'est pas, pour cette fois, Montreux Libre qui a relevé que son dynamisme était peut-être des fois très express, mais il semble à M. Privet que c'est un membre du PLR, lors du dernier article du 24 heures, qui faisait part que le Directeur choisi pour la Saison culturelle avait renoncé à ce poste.

Alors on est peut-être trop enthousiaste trop rapidement, M. Privet n'en sait rien et il pense que ce sera l'occasion d'en débattre suite au dépôt de son postulat.

11.1 Interpellation de Mme Irina Gote qui a pour titre : « Communication reçue sur le Passeport-vacances »

Mme Irina Gote donne lecture de son interpellation :

« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Par le biais des écoles, nous avons reçu une communication de l'Association qui gère le Passeport-Vacances et qui annonce la suppression du passeport pour cette année.

En tant que maman de deux garçons, je regrette cet état de fait et je sais que beaucoup d'autres parents le regrettent également. Je pense surtout aux enfants dont les activités du passeport étaient le seul agrément estival.

Dès lors, j'aimerais connaître la position de la Municipalité à ce sujet et j'aimerais savoir qu'entend-elle faire pour que le passeport puisse avoir lieu à nouveau en 2016 ? Je vous remercie. »

Mme la Municipale Jacqueline Pellet répond à l'interpellation de Mme Irina Gote en ces termes :

« Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, chers collègues,

Effectivement, Madame l'interpellatrice le souligne, une communication du Passeport-Vacances, par sa Présidente, et par le Président et le Secrétaire de son Association faîtière, une communication donc, annonce une suspension des activités du passeport pour 2015.

Avant d'entrer plus avant dans une description de la situation, je désirerais, comme le dit régulièrement mon collègue ici présent, faire un petit historique :

Le Passeport-Vacances, a été lancé par Pro Juventute dans les années 70, et aujourd'hui, à Montreux, il est sous la responsabilité d'une Association qui s'appelle « Association Place de Jeux et Centres de Jeunesse ».

Cette Association comporte ou comportait 5 sous-associations, ou 5 comités qui ont été ou sont encore plus ou moins actifs en relation avec la jeunesse de la région.

Le premier comité, appelé « Place pour enfants » s'est constitué pour aider à l'arborisation et à l'aménagement du parc de Belmont. Cette cellule de l'Association, ce comité, s'est mis en place pour 3 ans puis il s'est dissout, ayant considéré son travail comme terminé.

Le 2^e comité de l' « Association Places de Jeux et Centres de Jeunesse » était celui qui s'occupait de la vente des stylos au profit des enfants de la région. Il s'était mis en place pour succéder à la fameuse vente des roses qui avait lieu, à l'époque, sous l'égide de la Fondation Gai-Montreux qui a aujourd'hui disparu. Ce comité n'est plus actif.

Le 3^e comité est celui de la « Foire aux Jouets » qui a vu le jour il y a 25 ans mais qui ne regroupe aujourd'hui plus que 3 personnes. Ce petit comité souffre d'une absence de relève et ses activités sont directement menacées.

Le 4^e comité est celui du Pédibus dont plus aucune ligne n'existe à Montreux. Sa responsable écume les réunions de parents et constate qu'une demande existe mais lorsque les parents sont directement sollicités pour collaborer à accompagner leur enfant, en compagnie d'autres, à l'école, eh bien, personne ne s'engage. Depuis un an, il n'y a plus de ligne Pédibus sur le territoire de la Commune.

Enfin, le 5^e comité est celui du Passeport-Vacances. Cette institution, car on peut véritablement parler d'institution, existe depuis 35 ans à Montreux mais elle souffre aussi d'une érosion de bénévoles. Sa Présidente actuelle a pris la responsabilité de son comité il y a 6 ans, et depuis 2 ans elle souhaite passer la main.

A ses débuts, le Passeport durait 2 fois 15 jours et comptait presque 30 personnes dans son groupe opérationnel d'organisation.

Au cours des années, force a été de constater que ses membres ont continuellement diminué et aujourd'hui, en 2015, ils ne sont plus que 5, avec une responsabilité de travail énorme pour sa Présidente qui s'investit sans compter, mais qui s'épuise aussi, dans sa coordination et son organisation.

En 2013, la Commune a été nantie de ces soucis et, d'entente avec la Présidente, un plan sur 3 ans a été envisagé. Ce plan prévoyait une aide à l'administration avec une reprise progressive de toute la partie administrative.

C'est à ce moment-là que la mise en ligne des activités avec la possibilité de s'inscrire par internet a été finalisée.

Cette aide administrative communale s'est ajoutée au subside annuel de Fr. 10'000.- versé par la Commune de Montreux. Mais les problèmes du Passeport-Vacances ne sont pas financiers. La situation, sur ce plan-là, est saine.

Les problèmes sont liés à l'épuisement du comité, à l'érosion continue des bénévoles (il n'en reste plus qu'une petite trentaine) et des inscriptions d'enfants (sur 300, 60 d'entre eux ont renoncé ces deux dernières années) mais surtout, selon les responsables, les difficultés incombent aussi aux parents qui, de plus en plus, développent des comportements consuméristes, multipliant les défections de dernière minute ou des demandes de garde dépassant le temps des activités quand ce ne sont pas des agressions verbales lorsqu'un retard se manifeste ou qu'une annulation d'activité doit avoir lieu à cause de la météo, par exemple.

Il y a aussi un autre élément qui préoccupe les personnes en charge du Passeport-Vacances : c'est le poids de la responsabilité d'encadrement des enfants à l'heure où le juridisme se fait de plus en plus prégnant.

Heureusement, il n'y a pas eu d'accident grave durant toutes ces années mais, lorsque la veille d'une activité, il arrive que toutes les personnes accompagnantes ne sont pas encore trouvées, le stress et la tension s'accroissent.

Les craintes des responsables sont donc aussi un facteur important de démotivation et ce que le comité lui-même appelle de l'épuisement joue un grand rôle.

Il faut encore signaler que le Président de l'Association faïtière est démissionnaire depuis 10 ans et s'il est toujours en place, c'est comme il le dit lui-même, par défaut car il n'y a personne pour le remplacer. Il en est de même pour le secrétaire.

A ce propos, je souhaiterais vous lire un extrait du Journal de la Côte, puisque les Passeports de Rolle et Nyon n'auront pas non plus d'édition cette année :

« Pourquoi ce soudain coup d'arrêt ? C'est le déclin du bénévolat qui est pointé du doigt. Après y avoir consacré tout son temps depuis 10 ans, la cheville ouvrière de la structure nyonnaise (...) a décidé de se retirer sans trouver quelqu'un pour lui succéder.

Aujourd'hui, les gens renoncent à s'investir plus de quelques heures par semaine. De plus, la plupart ont peur de s'occuper des enfants, car ils savent qu'au moindre pépin, leur responsabilité sera engagée au plan légal.

Au bénévolat qui se tarit, il faut ajouter une baisse constante du nombre de participants (...). Travaillant tous les deux, les parents privilégient aujourd'hui les solutions clés en mains permettant de placer leurs enfants une journée complète, alors que le Passeport-Vacances propose le plus souvent des activités de quelques heures. »

Ces remarques et constats peuvent être copiés-collés à Montreux, car ils sont identiques dans notre Commune.

Tous ces éléments ont amené la dernière assemblée générale de l'Association faïtière responsable à décider de prendre du recul, de mener une véritable réflexion de fond sur l'avenir du Passeport, non pas sur la base d'un incident critique heureusement, mais dans la sérénité, en ayant analysé tous les paramètres.

La Municipalité aurait souhaité que des activités, même diminuées, soient tout de même mises en place cette année, mais une rencontre avec les partenaires concernés a montré les limites de l'exercice.

C'est une autre voie qui a été choisie, dans le respect de l'avis des premiers impliqués, celles et ceux qui ont porté le Passeport-Vacances jusqu'à maintenant et qui sont d'accord de collaborer à son évolution.

Ainsi, un groupe de travail réunissant la Commune et l'Association s'est mis en place pour revisiter le concept même de Passeport-Vacances. Des lignes de travail ont déjà été fixées, elles débiteront par :

- une analyse des besoins des parents
- une possibilité de déplacer les activités dans l'année - il y a ailleurs des passeports qui se font en automne ou au printemps - et de modifier la prise en charge des enfants dans la durée
- d'envisager une répartition différente des responsabilités d'organisation et de fonctionnement
- et de viser aussi un développement des échanges et des collaborations avec d'autres Passeports.

Un rapport complet sera élaboré permettant à chaque partenaire de se situer.

Je présiderai ce groupe qui, pour l'instant comprend 7 personnes parfaitement au fait des problèmes à traiter.

Mais il faut du temps pour élaborer des propositions permettant de faire évoluer le concept, mais dans une optique de pérennisation d'un Passeport nouveau, dans lequel chacune et chacun puisse se reconnaître.

La Municipalité met beaucoup d'espoir dans ce travail commun avec l'Association, car, si aujourd'hui son Président dit, à juste titre, qu'elle est « moribonde », personne ne souhaite qu'elle meure car chacune et chacun est disposé à rechercher ensemble des solutions constructives.

La Municipalité est consciente des difficultés passées et à venir aussi, mais elle sait aussi pouvoir compter sur l'engagement et les compétences reconnues de toutes les personnes qui se sont investies dans le Passeport montreuisien jusqu'à aujourd'hui.

Elle les remercie pour leur collaboration passée et future en reconnaissant leur immense travail.

Le Conseil sera tenu au courant de l'évolution de la situation.

La Municipalité espère ainsi avoir répondu aux demandes de Madame l'interpellatrice. »

Mme Irina Gote remercie effectivement Mme la Municipale Jacqueline Pellet pour sa réponse très complète, et elle est très heureuse de constater que c'est un dossier que la Municipalité a à cœur de soutenir et elle l'en félicite.

**11.2 Interpellation de M. Franco Meichtry qui a pour titre :
« Montreux Coup de théâtre : la demande de crédit supplémentaire pour poursuivre la réflexion sur le réaménagement des quais et de la Grand-**

Rue a été retirée par la Municipalité. Trop de voix discordantes mettent en péril l'avenir de ce projet. »

M. Franco Meichtry donne lecture de son interpellation :

« Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, chers collègues,

Suite au retrait, le 18 février dernier, du préavis relatif au crédit d'études du projet des Jardins de la Rouvenaz, j'ai été invité à la séance atelier pour représenter mon groupe politique. J'avais au préalable pris le soin de préciser au Service de l'Urbanisme de fournir deux plans.

Le plan du parc actuel et le plan de l'avant-projet mis à la disposition de la commission chargée d'étudier le préavis.

Quelle ne fut pas ma surprise, le plan de l'avant-projet était presque parfait. Il n'avait vraiment pas grand-chose à voir avec le plan parasite fourni en commission.

Le parvis du Marché couvert était libre, le jeu d'enfant était à la bonne place, le jeu d'eau ne posait aucun problème, il y avait enfin de la place pour tout.

J'avais siégé dans cette commission, trois heures, impossible de prendre une décision positive, un amendement a été déposé, financer le mandat d'étude jusqu'à la mise à l'enquête. Cet amendement a été accepté par 8 oui et le représentant du groupe UDC a voté non.

A titre personnel, en plus de la pitrerie de la place de jeu, j'ai constaté que le cahier des charges ayant servi pour le concours d'architecte avait introduit une ouverture sur le lac propice à la baignade dans une zone protégée par l'art. 77 de l'Ordonnance fédérale sur la navigation intérieure, la baignade est interdite !

Que le projet proposé avait intégré cette bourde, en l'accentuant au maximum, du pied du débarcadère au Marché couvert et j'ai voté non, ne recevant aucune réponse satisfaisante.

C'est très facile de voter non, un peu plus difficile de faire une contreproposition et c'est le but de mon interpellation.

Je propose, selon plan vu à la séance-atelier du jardin de la Rouvenaz, de poursuivre l'étude du front de rue jusqu'au mur de soutènement du quai.

La ligne de rive est supprimée, du mur de soutènement à l'enrochement.

A prévoir tout accès au lac par pontons, dalles en porte-à-faux pour tous usages à définir.

Ses avantages :

- Coût des travaux réduits de 30%
- Délais d'exécution des travaux divisés par deux.
- Prix définitif de l'ouvrage de plus ou moins dix millions, le mettant à l'abri d'un référendum.
- Suppression des travaux spéciaux lacustres.
- Accès libre à l'enrochement pour permettre l'entretien régulier du confortement.
- Evite les remontées d'eau dans le parc et le parking du Marché couvert.

Mes questions à la Municipalité :

- 1) Comment doit se comporter une commission face à un projet non conforme à l'Ordonnance fédérale sur la navigation ?
- 2) La commission a été influencée par un plan et des commentaires inappropriés, sont-ils à l'origine des voix discordantes ?

Je vous remercie de votre attention. »

M. le Municipal Christian Neukomm déclare que la Municipalité répond comme suit à l'interpellation de M. Meichtry :

A sa première question : de manière très résumée, M. le Municipal Christian Neukomm va dire que la Municipalité en prend acte et qu'elle s'adapte. Il en veut pour preuve, et il cite deux ou trois passages d'abord du préavis qui a été proposé, dans lequel l'accès au lac est évoqué et de la navigation de la CGN, où il est dit précisément que la CGN a rapidement fait part de l'incompatibilité de ce point de concept avec les lignes de navigation lacustre et la Loi fédérale, dont acte : « Les études de la phase de projet devront donc s'attacher à proposer une nouvelle solution conceptuelle, etc... ».

Dans le rapport de la commission auquel M. Franco Meichtry a participé, sous le point 2.3.4, Accès au lac et navigation de la CGN, M. Christian Neukomm cite : « Conformément à l'art. 77 de l'Ordonnance fédérale la baignade est interdite dans un rayon de 100 mètres. L'étude du projet doit s'atteler à trouver un autre aménagement, qui ne suggère pas la baignade, mais ne remette pas en cause la transversalité du site, etc... »

Lors de la commission qui a été nommée suite au retrait du préavis, dans laquelle M. Meichtry était le commissaire représentant l'UDC, M. Meichtry a fait la déclaration suivante : « M. Meichtry rappelle que l'on n'est pas encore sorti de la phase d'avant-projet et que par conséquent le projet n'est pas encore figé. Il faut dès lors supprimer l'accès au lac du cahier des charges et proposer autre chose que cet emmarchement. »

Alors M. Meichtry fait une proposition en bonne et due forme dans son interpellation, la Municipalité en prend acte, elle va l'étudier, et comme bien d'autres propositions elle fera partie du cahier des charges du bureau mandaté pour avancer de la phase de l'avant-projet à la phase projet, et la Municipalité essaiera de trouver la solution ad hoc et idoine qui doit permettre d'être en conformité avec cette loi et cet article.

En ce qui concerne la deuxième question, M. le Municipal Christian Neukomm rappelle que la Municipalité a retiré le préavis de manière logique dans la mesure où ce processus a toujours été présenté comme un processus itératif, dans le but d'avoir un consensus entre les différents utilisateurs et toutes les personnes montreusiennes ou non montreusiennes, qui de près ou de loin, ont un intérêt à utiliser cette zone.

Le Conseil communal n'étant pas unanimement derrière cette phase, il a paru nécessaire de faire un stop et de rediscuter, raison pour laquelle cette commission a été mise en place. Quant à l'affirmation comme quoi le plan qui a été présenté lors de la dernière séance n'était pas

conforme à celui qui a été présenté en commission, la Municipalité s'inscrit en faux, c'était le même plan. D'ailleurs les représentants techniques du Service de l'urbanisme ont sorti, à la suite de la remarque de M. Meichtry, le plan original de la séance, lequel avait été annoté et que tout le monde a reconnu.

M. le Municipal Christian Neukomm espère ainsi avoir répondu à l'interpellation de M. Franco Meichtry.

M. Franco Meichtry, en ce qui concerne les voix discordantes et l'histoire du plan, déclare qu'on l'identifie facilement sur le procès-verbal de la commission, cette place d'enfants est positionnée, et dans le procès-verbal du Conseil on a toutes les voix discordantes.

Dans cette affaire, la pitrerie c'était la place de jeu. On avait une place de jeu mal située, on disait qu'on ne pouvait pas la mettre là, ensuite qu'on allait mettre le jeu d'eau à la place parce qu'il n'y a pas de place ailleurs. Enfin tout a tourné là autour et les voix discordantes viennent uniquement de cela.

Alors M. Franco Meichtry fait à M. le Municipal Christian Neukomm la même réponse qui lui a été faite, tout est dans le procès-verbal de la commission et dans le procès-verbal du Conseil communal, libre à M. Neukomm de les lire.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

12. AUTRES OBJETS S'IL Y A LIEU

La discussion est ouverte.

Mme Irina Gote donne lecture de son intervention :

« Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

Je prends la parole en ma qualité de Présidente de la CCO, afin d'annoncer que trois soirées de formation sur le fonctionnement du site internet du Conseil vont vous être proposées, dans le courant du mois d'avril.

En effet, le Conseil a vu beaucoup de nouvelles Conseillères et nouveaux Conseillers arriver dans ses rangs, tous partis confondus.

J'invite également les Présidents des commissions permanentes à me rejoindre à la fin de la séance, afin de fixer également une séance de formation.

Je vous remercie, d'ores et déjà, pour votre participation à l'une ou l'autre de ces soirées. Je vous remercie. »

La discussion est toujours ouverte.

M. Pierre-André Spahn s'adresse au Conseil en tant que Président du groupe communal du SIGE. Il y a quelques échéances importantes qui arrivent, M. Spahn s'en explique. Il va être nommé normalement Président du SIGE au mois de juin, il devra donc démissionner de la Commission des finances qu'il préside actuellement et il ne pourra plus être Président du groupe de Montreux.

Donc M. Pierre-André Spahn invite les membres du SIGE à noter impérativement la date de la séance de groupe qui aura lieu le 28 avril à 18h30 à la voirie à Chailly. Il les

invite à être présents en masse afin de pouvoir nommer des remplaçants à sa modeste personne. Il les remercie d'avance et compte sur eux.

M. le Président souhaite bonne chance à M. Spahn pour ses nouvelles fonctions.

La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

M. le Président rappelle que la prochaine séance aura lieu, dans la nouvelle salle Au Collège Montreux - Est, et on s'y retrouvera à 19h30.

M. le Président Emmanuel Gétaz remercie les membres du Conseil pour leur travail, ainsi que le personnel du 2m2c pour leur accueil et souhaite à toutes et tous une bonne fin de soirée.

M. le Président lève la séance à 21 h 30.

CONSEIL COMMUNAL DE MONTREUX

Le Président:

La secrétaire:

Emmanuel Gétaz

Charlotte Chevallier

Annexes : 2 correspondances